

379w10



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 25 septembre 1995

N° D 95/05

1D2/208

SOMMAIRE

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)

Pages
- Ordre du jour de la séance 349
- Délibérations 108 137

Séance du 25 septembre 1995

N° D 95/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 19 septembre 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, DE SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : MM. BESSON (pouvoir), Mme MATTIGHELLO (pouvoir) MM. SAVOYE (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
95/441 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	10
95/442 - Association Rénovation du Site de la Treille - Adhésion de la Ville de Lille.	18
95/444 - Caisse des Ecoles de Lille - Comité - Désignation des délégués du Conseil Municipal.	19
95/445 - Conseil d'Administration de l'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.	20
95/446 - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Conseil Départemental - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.	21
95/447 - Bibliothèque Municipale - Comité consultatif - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	22
95/448 - Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI) - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	23
95/449 - Société d'Economie Mixte EUROTELEPORT de Roubaix - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	24
95/450 - Commission Mixte chargée des relations entre la Ville de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes - Désignation des représentants lillois.	25
95/451 - Action sociale en faveur des retraités et des personnes âgées - Instance Locale de Coordination Municipale - Désignation de deux Conseillers Municipaux.	26
95/452 - Commission Communale des Impôts Directs - Propositions en vue de la désignation des commissaires.	27
95/453 - Office du Tourisme de Lille - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	31
95/454 - Association « Partenariat Lille Saint-Louis du Sénégal » - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	32
95/455 - Association EURASANTE - Désignation des représentants de la Ville.	33
95/456 - Association « T.G. Villes - RAFHAEL » - Désignation des représentants de la Ville.	34

95/457 - Association pour le développement d'un réseau technopole métropolitain - Désignation des représentants de la Ville.	35
95/458 - Centre d'Amélioration du Logement de Lille et Environs - Propagande et Action contre le Taudis (CAL-PACT) - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal.	36
95/459 - Association de Restauration Immobilière de la Région du Nord (A.R.I.M.) - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	37
95/460 - Institut Lillois d'Education Permanente - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	38
95/461 - Association pour la Gestion et le Développement de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Lille - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.	39
95/462 - Association des Villes Universitaires Françaises - Désignation d'un représentant de la Ville.	40
95/463 - Université des Sciences et Technologies de Lille - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville.	41
95/464 - Association « Recherche et Formation » - Désignation du représentant de la Ville.	42
95/465 - Association « Maison X 2000 Lille » - Désignation des représentants de la Ville.	43
95/466 - Institut Pasteur - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	44
95/467 - Association Maison de la Nature et de l'Environnement - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	45
95/468 - Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.) - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	46
95/469 - Association du « Festival de Lille » - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	47
95/470 - Orchestre National de Lille - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	48
95/471 - Section Française du Conseil International des Monuments et des Sites (I.C.O.M.O.S.) - Représentation de la Ville.	49
95/472 - Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	50
95/473 - Commission du Fonds Local du F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) - Représentation de la Ville.	51

95/474 - Association « Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique » - Conseil d'Administration - Désignation des Membres du Conseil Municipal.	52
95/475 - Organisme Social de Logement (O.S.L.O.) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	53
95/476 - Association « DELTA-LILLE » - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.	54
95/477 - Association « Handicaps et Cadre de Vie » - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville.	55
95/478 - Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville de Lille.	56
95/479 - Association « Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord » - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	57
95/480 - Ligue du Nord d'Hygiène Sociale - Conseil d'Administration - Désignation du représentant de la Ville.	58
95/481 - Centre d'Information des Droits des Femmes (C.I.D.F.) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	59
95/482 - Association pour la Fondation de Lille - Désignation des représentants de la Ville.	60
95/483 - Association « Point Rencontre Nord » - Désignation d'un représentant de la Ville.	61
95/484 - Association de gestion des maisons de quartier et centres sociaux - Désignation des représentants de la Ville au sein des Conseils d'Administration.	62
95/485 - Etablissements pour personnes âgées - Désignation du représentant de la Ville.	64
95/486 - Conseils d'établissement des structures d'accueil des personnes handicapées - Désignation du représentant de la Ville.	66
95/539 - Commissions municipales - Création - Composition.	69
95/540 - Motion de soutien à l'Action menée par l'Association « A.T.D. Quart-Monde » à l'occasion de la Journée Mondiale contre la misère du 17 octobre 1995	74

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

95/487 - Opération «Vitrines de Lille» - Convention de partenariat - Participation financière de la Ville.	75
95/488 - Mesures pour l'Emploi- Partenariat Ville/CBE : Subvention de la Ville.	77

POLITIQUE DE LA VILLE

- 95/489 - Quartier de Wazemmes - Association Les Craignos - Aide au démarrage pour la création d'un espace technique de l'insertion - Subvention. 78
- 95/490 - Quartier de Wazemmes - Festival de l'accordéon 1995 - Subvention à l'association Compagnie Tire-Laine. 80
- 95/491 - Réalisation d'un guide d'accueil sur le quartier de Moulins à destination des étudiants de la Faculté de Droit - Participation de la Ville. 81

FINANCES

- 95/493 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1995. 82
- 95/494 - Centre International d'Affaires des Gares - Surcoût T.G.V. - Confirmation de la garantie du risque financier. 101

INFORMATIQUE

- 95/495 - Logiciel de gestion financière - Appel d'offres. 102

DECENTRALISATION

- 95/497 - Quartiers - Aides Financières. 103

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

- 95/498 - Personnel de la Ville de Lille - Prise en charge des frais d'inscription au Marathon de Lille Métropole 1995. 105
- 95/499 - Création d'un poste de chargé de mission au développement du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. 106
- 95/500 - Gestion Administrative du Personnel - Fonctionnement des commissions administratives paritaires. 107
- 95/501 - Gestion Administrative du Personnel - Fonctionnement des comités techniques paritaires. 108
- 95/502 - Gestion Administrative du Personnel - Désignation de M. Jean-Louis FREMAUX en qualité de membre des Conseils de Discipline de recours. 110
- 95/534 - Personnel de la Ville de Lille - Emplois de service - Convention de mise à disposition. 111

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

- 95/503 - Kharkov - Problèmes sanitaires dus à une avarie de la station de pompage et des canalisations d'eau potable. 112
- 95/504 - Echanges de jeunes dans le cadre des centres aérés juillet-août 1995 - Règlement des frais. 113
- 95/505 - Kharkov - Mis en place d'un programme de formation professionnelle - Recherche et utilisation des financements. 114

MEDIATION

- 95/506 - Projet de convention entre la Ville de Lille et l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes relative à l'accueil de délinquants dans le cadre de la médiation-réparation et de l'alternative aux poursuites. 116

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

- 95/507 - Relogement de l'I.A.E. dans l'Hospice Général - Cession de la cour Nord à la C.U.D.L. pour classement dans le domaine public. 118

URBANISME

- 95/508 - Ravalement de façades - Subventions. 119
- 95/509 - Opération d'aménagement « Flandre Gambetta » - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 1. 129

DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 95/512 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration d'une peinture classée sur le mur Nord. 130
- 95/513 - Monuments Historiques - Eglise du Sacré-Coeur - Vitraux - Deuxième tranche de restauration. 131
- 95/514 - Dépliant « Villes fortifiées » du Nord/Pas-de-Calais - Convention Ville de Lille/Association T.G.Villes. 132
- 95/515 - Musée des Beaux-Arts - Intégration dans les collections d'un legs de Monsieur PIMETet de 21 oeuvres d'art, dons de la Société des Amis des Musées. 133
- 95/516 - Musée des Beaux-Arts - Nouvelle convention d'édition avec la R.M.N. 135
- 95/517 - Musée de l'Hospice Comtesse - Livre « Regard sur la procession de Lille et l'Ommegang d'Anvers » - Budget prévisionnel et tarification. 136

- 95/518 - Musée Industriel et Commercial - Fonds photographique - Convention avec le Conseil Général du Nord - Admission en recettes de la subvention - Ouverture du crédit d'emploi. 137
- 95/519 - Bibliothèque Municipale - Acquisition d'un fonds de photographies du photographe Emile DESCAMPS - Demande de subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture de crédit d'emploi. 138
- 95/520 - Bibliothèque Municipale - Mise en place d'un service de consultation de CD-ROM. 139
- 95/521 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 2 : Gros-oeuvre - Lot n° 3 : Etanchéité - Lot n° 9 : Chauffage - Lot n° 10 : Plomberie sanitaire - Lot n° 11 : Electricité - Lot n° 16A : Plâtrerie - Lot n° 26 : Peinture - Avenants. 141
- 95/523 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 26 : Peinture - miroiterie - Substitution du mandataire commun - Avenant. 143
- 95/524 - Musée des Beaux-Arts - Demande d'autorisation de lancement d'un appel d'offres européen pour la restauration des plans en reliefs. 144

ACTION CULTURELLE

- 95/525 - Phénomène Rhapsodie - Attribution d'une subvention d'aide au projet. 145
- 95/526 - Musique Nouvelle en Liberté - Partenariat 1995 - Répartition. 146
- 95/527 - Opération «Un été au ciné» - Convention Ville de Lille/Association ECRAN. 147
- 95/528 - Conservatoire National de Région - Travaux de clos et couvert - Lot n° 2 : Charpente bois et Lot n° 3 : Couverture - Avenants. 148

ENVIRONNEMENT

- 95/530 - Animateurs de l'Environnement en site urbain - Création du poste de pilote de l'opération - Demande de subvention. 149

ACTION SPORTIVE

- 95/531 - Diverses associations sportives - Attribution de subvention d'organisation. 151
- 95/532 - Salle de sports des Margueritois - Gros travaux de maintenance - Procédure d'appel d'offres. 152

EMPLOI

- 95/533 - Personnel de la Ville de Lille - Emplois de service - Projet d'étude. 153

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

95/535 - Concours « Découvrez Lille » - Participation de la Ville. 154

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

95/536 - Palais Rameau - Travaux de réhabilitation et de mise en conformité - Appel d'offres ouvert. 155

95/537 - Salle des fêtes de Fives - Travaux de réhabilitation et de mise en conformité - Appel d'offres ouvert. 156

95/538 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1994 à 1996 - Lot n° 35 - Peinture et vitrerie - Substitution d'entreprise. 157

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/441

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.122-20
et L.122-21 du Code des Communes
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995

Tableau mis à jour le 19 septembre 1995

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépot en Préfecture le
95/64 D.M.	20 juin 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente au recours de M. et Mme BRANQUART, en vue d'obtenir la condamnation de la Ville de Lille à effectuer d'urgence, par ses soins et à ses frais, des travaux de ravalement d'un mur de leur habitation ainsi qu'à des dommages et intérêts, nonobstant les frais de justice engagés, en réparation de préjudices matériel et moral qui résulteraient des opérations de démolition effectuées pour le compte de la Ville sur le bâtiment contigu des anciens établissements COIGNET.		27 juin 1995
95/65 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme EHB BEEUWSAERT, rue Gabriel Péri à Wervicq-Sud (59118) en vue du remplacement des menuiseries de l'aile droite de l'école Jean Jaurès, rue Anatole France à Lille-Hellemmes.	228.037,12 F.T.T.C.	29 juin 1995
95/66 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme RENAULT Lille, 140, avenue de la République à La Madeleine (59110), en vue de la fourniture de 2 berlines Renault Laguna RT 2,2 L diesel.	Tranche ferme : 120.400 F TTC (1 berline) Tranche conditionnelle 120.400 F TTC (1 berline)	29 juin 1995

95/67 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la SARL Coopérative de Peinture, 14 ter, rue Philippe de Comines à Lille, en vue de la réfection des peintures intérieures du groupe scolaire Quinet-Rollin-Decroly, 56, rue du Marché à Lille.	345.825,64 F T.T.C.	29 juin 1995
95/68 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec l'Association VITAMINE T, 51, rue Trémière, bâtiment B, village d'entreprise à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de la réalisation du lot n° 1 : menuiserie - plâtrerie, des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en maison pour l'emploi, rue du Faubourg des Postes à Lille.	174.948,75 F T.T.C.	29 juin 1995
95/69 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme M. GRIMONPON, 8, rue Coustou à Lille, en vue de la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école Dupleix, 25-27, rue Eugène Jacquet à Lille.	295.415,40 F T.T.C.	29 juin 1995
95/70 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme SANTERNE, 23-25, rue du Dépôt à Arras (62000), en vue de l'installation d'un éclairage au Stade Anatole de la Forge, rue Anatole de la Forge à Lille.	305.393,93 F T.T.C.	29 juin 1995
95/71 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Centrale d'Impression Armentièreoise (S.C.I.A.), avenue Industrielle à la Chapelle d'Armentières, en vue de l'impression de l'édition 1996 l'Atlas de Lille et de l'Atlas de la Commune Associée de Lille-Hellemmes.	439.942,38 F T.T.C.	29 juin 1995
95/72 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme SANTERNE, 23-25, rue du Dépôt à Arras (62000), en vue de l'installation d'un éclairage au Stade Roger Salengro rue d'Iéna à Lille.	209.192,02 F. T.T.C.	29 juin 1995

95/73 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Commerciale CITROEN, 143/145, rue de Wazemmes à Lille, en vue de la fourniture de 5 fourgons de 3,5 tonnes.	Tranche ferme : 406.256,59 F.T.T.C. (3 fourgons) Tranche conditionnelle 270.837,81 F. T.T.C. (2 fourgons)	29 juin 1995
95/74 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Commerciale CITROEN, 143/145, rue de Wazemmes à Lille, en vue de la fourniture de 5 fourgonnettes 2 places	Tranche ferme : 197.255,52 F T.T.C (3 fourgonnettes) Tranche conditionnelle : 131.503,68 F T.T.C. (2 fourgonnettes)	29 juin 1995
95/75 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme RENAULT Lille, 140, avenue de la République à La Madeleine (59110), en vue de la fourniture d'une fourgonnette pick-up diesel.	76.500 F.T.T.C.	29 juin 1995
95/76 D.M.	23 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme RENAULT Lille, 140, avenue de la République à La Madeleine (59110), en vue de la fourniture de 2 berlines Renault Laguna RXE.	Tranche ferme : 137.700 F T.T.C (1 berline) Tranche conditionnelle : 137.700 F T.T.C. (1 berline)	29 juin 1995
95/77 D.M.	30 juin 1995	Contentieux	La Ville de Lille poursuit devant toute juridiction compétente M. Jean-François VIART et M. Didier LEFEBVRE, gardiens principaux de police au Service de la Police Municipale qui ont commis des fautes extrêmement graves dans l'exercice de leurs fonctions afin d'obtenir leurs condamnations à des dommages-intérêts ainsi qu'au paiement des frais exposés, au titre de la réparation de tous les préjudices qu'elle a subis.		5 juillet 1995

95/78 D.M.	30 juin 1995	Contentieux	La Ville de Lille poursuit devant toute juridiction compétente M. Philippe CARON, gardien principal de police au Service de la Police Municipale qui a commis une faute extrêmement grave dans l'exercice de ses fonctions, afin d'obtenir sa condamnation au paiement du franc symbolique à titre de réparation, ainsi que le paiement des sommes exposées par elle.		5 juillet 1995
95/79 D.M.	5 juillet 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Commerciale CITROEN, 143/145, rue de Wazemmes à Lille, en vue de la fourniture de 2 fourgonnettes 5 places.	Tranche ferme : 74.349,50 F T.T.C (1 fourgonnette) Tranche conditionnelle : 74.349,50 F T.T.C. (1 fourgonnettes)	11 juillet 1995
95/80 D.M.	10 juillet 1995	Urbanisme et Foncier	Un engagement de location à titre précaire d'une durée de 23 mois, prenant effet le 1er mai 1995, est passé avec la Société SETINORD (Bureau d'Etudes Techniques) occupant déjà les locaux sis à Lille 49 bis, rue Saint-Gabriel et 24, rue Dupleix.	Montant du loyer 120.000 F annuel payable d'avance et par trimestre	13 juillet 1995
95/81 D.M.	10 juillet 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société SAUNIER-DUVAL Electricité, 124, rue des Famars à Lesquin (59810), en vue de la réalisation du lot n° 2 : chauffage-sanitaires-plomberie-électricité, des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en Maison pour l'Emploi, rue du Faubourg des Postes à Lille.	213.004,32 F T.T.C.	19 juillet 1995
95/82 D.M.	19 juillet 1995	Finances et Achats	Une convention est passée avec la Société INFOTAB, 100 bis, rue Carnot à Sequedin (59320), en vue de la mise à disposition à la piscine olympique d'un logiciel de billetterie Ticket V1.0.	Redevance : 20.000 F H.T.	1er août 1995
95/83 D.M.	20 juillet 1995	Finances et Achats	Une convention est passée avec la Société INFOTAB, 100 bis, rue Carnot à Sequedin (59320), en vue de la mise à disposition à l'Hospice Comtesse d'un logiciel de billetterie Ticket V1.0.	Redevance : 20.000 F H.T.	1er août 1995

95/84 D.M.	25 juillet 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé par l'intermédiaire de la Compagnie avec la Compagnie SPRINKS 27 bis, rue du Vieux Faubourg à Lille, pour assurer les plongeurs (individuelle accident) et de leur matériel (dommages), à l'occasion d'une opération de nettoyage d'un bras de la Deûle les 20 et 21 mai 1995.	Montant de la prime : 2.950 F	1er août 1995
95/85 D.M.	25 juillet 1995	Urbanisme et Foncier	Une convention d'occupation est passée avec M. GOOSSENS Thierry, propriétaire de l'immeuble sis à Lille, 1 cour Sainte-Anne, avenue Duray, à compter du 1er janvier 1995.	Loyer mensuel : 2.100 F	1er août 1995
95/86 D.M.	25 juillet 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail prenant effet le 1er juillet 1994 pour une durée d'une année entière et renouvelable par tacite reconduction par le bailleur, est passé avec l'Association ARPEIJ lui accordant la location de locaux à usage de bureaux, d'une superficie de 71 m ² , au 1er étage de l'immeuble communal, sis à Lille, 33, avenue du Peuple Belge dénommé «Halle aux Sucres».	Montant du loyer 30.334 F par an révisable à l'issue de chaque période triennale. Montant provision pour charges locatives : 7.000 F par an	1er août 1995
95/87 D.M.	4 août 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société CEGELEC, 70, rue Gustave Colin à Arras (62000), en vue de la maintenance des imprimantes utilisées par les régies de recettes.	Redevance annuelle : 58.588 F T.T.C.	9 août 1995
95/88 D.M.	4 août 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société CEGELEC, 70, rue Gustave Colin à Arras (62000), en vue de la maintenance de 5 imprimantes de billets de marque FACIT 411 utilisées par les Théâtres Municipaux et de 2 imprimantes de marque FACIT 8160 utilisées par le Secrétariat des Instances.	Redevance annuelle : 24.194,40 F T.T.C.	9 août 1995
95/89 D.M.	4 août 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société LOAN SYSTEME, 9-11, rue Georges Enesco à Créteil (94000), en vue de la maintenance des progiciels SYSLOAD Audit Manager et Event Manager installés sur le serveur NETWARE.	Redevance annuelle : 1.140 F H.T.	9 août 1995

95/90 D.M.	4 août 1995	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat conclu avec la Société SETRA, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes (59260), en vue d'y adjoindre le copieur de marque RICOH 3013 en service au Centre Technique Municipal.	Prix à la copie : 0,08 F H.T.	9 août 1995
95/91 D.M.	8 août 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par M. LOYEN à l'effet de voir la Haute Assemblée annuler l'article 8 du dispositif du jugement du Tribunal Administratif de Lille daté du 14 avril 1994 en ce qu'il rejette le surplus des conclusions des requêtes de celui-ci.		11 août 1995
95/92 D.M.	30 août 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente au déféré préfectoral formé par le représentant de l'Etat à l'effet d'obtenir l'annulation de la convention d'affermage entre la Communauté Urbaine de Lille et la Compagnie Générale de Stationnement pour la gestion déléguée des parcs de stationnement du Centre International d'Affaires des Gares.		8 septembre 1995
95/93 D.M.	1er septembre 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société I.E.R., Parc de la Cimaïse, 14, rue du Carrousel à Villeneuve d'Ascq, 59650, en vue de la maintenance d'une imprimante de marque I.E.R. 512 en service à la piscine olympique, avenue Marx Dormoy à Lille.	Redevance mensuelle 234 F H.T.	8 septembre 1995
95/94 D.M.	1er septembre 1995	Finances et Achats	Un deuxième avenant est passé au contrat conclu avec la Société SETRA, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes (59260), en vue d'y adjoindre 11 copieurs supplémentaires de marque Ricoh 4490.	Prix à la copie : 0,165 F H.T.	8 septembre 1995

95/95 D.M.	8 septembre 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société S.I.S. 29, avenue des Champs Pierreux à Nanterre (92000), en vue de la maintenance des progiciels SIS-Marchés et SIS-Rédac utilisés par le bureau des marchés et appels d'offres.	Progiciel SIS-Rédac Redevance annuelle 11 577,60 F TTC Progiciel SIS Marchés Redevance annuelle 18 813,60 F TTC	
95/96 D.M.	11 septembre 1995	Finances et Achats	Un emprunt de 40 000 000 de F, à taux révisable sur index PIBOR 12 mois majoré d'une marge de 0,10 % dont le remboursement s'effectuera en 2 ans avec un amortissement in fine, par échéances annuelles est réalisé auprès de la Banque Française du Commerce Extérieur, dont le siège social est à Paris, 21, boulevard Haussmann, en vue du préfinancement de la TVA supportée sur les grands projets de la Ville de l'année 1995.		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/442

OBJET

Association Rénovation du Site de la Treille
Adhésion de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

A l'initiative des autorités épiscopales, est en train de se constituer une association déclarée "Rénovation de la Treille". Elle aurait pour but de promouvoir et de faciliter, par toutes actions appropriées, la rénovation et l'aménagement de l'ensemble du quartier de la Treille, afin qu'il s'inscrive dans l'effort architectural et le renouveau culturel et économique du quartier du Vieux-Lille, et de l'ensemble de la Ville de Lille.

Les membres fondateurs en seraient : l'Association diocésaine de Lille, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Roubaix Tourcoing, le Conseil Général du Nord, le Club Gagnant, Renaissance du Lille Ancien et la Ville de Lille.

La cotisation des membres fondateurs est de 5.000F/an.

Nous vous demandons :

- de confirmer la participation de la Ville de Lille comme membre fondateur
- de désigner Monsieur Alain CACHEUX comme représentant de la Ville
- la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/444

OBJET

Caisse des Ecoles de Lille
Comité - Désignation des délégués
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Instituée à Lille par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 1883, en exécution de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882, la Caisse des Ecoles de Lille est un établissement public d'intérêt scolaire, péri et post-scolaire, administré par un comité.

L'article 3 des statuts de cet établissement public, modifiés par délibération du Comité de la Caisse le 28 mars 1966 a fixé la composition du Comité comme suit :

- le Maire ou son délégué, Président de droit,
- le Trésorier Principal de la Ville de Lille, Trésorier de droit,
- les Inspecteurs primaires départementaux de l'Education Nationale ou leurs représentants (depuis 1977),
- l'Inspectrice Départementale des écoles maternelles ou son représentant,
- un membre désigné par le Préfet,
- douze membres désignés par le Conseil Municipal,
- douze membres élus pour une période de trois ans, renouvelable, par les sociétaires conformément aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960, modifié par le décret n° 61-1352 du 11 décembre 1961.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos douze délégués.

Ont été désignés :

Délégué du Maire : Mme CAPON

Membres : Mme CHARLES, MM. DELGRANGE, MARCHAND, Mme MERESSE, MM. REUX, VAILLANT
 MM. FALISE, SELLANI
 M. CUCHEVAL, Mme HENAUT
 MM. BIENVENU, RICHIR

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/445

OBJET

Conseil d'Administration
de l'Institut de Médecine Légale
et de Médecine Sociale
Désignation d'un représentant
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le décret du 29 décembre 1934 a autorisé la création par l'Université de Lille, avec participation de la Ville de Lille, d'un organisme dénommé Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale, servant à la fois d'Obitiorium, de Morgue, de Laboratoires de Recherches et de Police Technique, de Services Sociaux, de Centre d'Etudes et d'Enseignement pour toutes les questions relatives à la médecine légale et à la médecine sociale.

L'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale est géré par un Conseil d'Administration qui comprend notamment le Maire de Lille ou son représentant ainsi qu'un membre de la Municipalité.

Nous vous demandons, par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, de bien vouloir désigner votre nouveau délégué.

Ont été désignés :

Représentant du Maire : M. DEBIEVEMembre : M. DEMAILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N°95/446

OBJET

Office National des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre
Conseil Départemental - Désignation
d'un représentant du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 61-1395 du 19 décembre 1961, modifiant l'article D.476 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre, a institué des Conseils Départementaux des Services de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Ces conseils, renouvelables tous les quatre ans, comprennent notamment pour les villes de plus de 100.000 habitants un membre du Conseil Municipal désigné par celui-ci.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant, pour la durée du nouveau mandat.

A été désigné : M. DEBEYRE

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/447

OBJET

Bibliothèque Municipale
Comité consultatif
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Aux termes du décret n° 61/1003 du 1er septembre 1961 relatif aux comités consultatifs des bibliothèques municipales, il est créé un comité consultatif auprès de chaque bibliothèque municipale figurant sur une liste établie par arrêté du Ministre de l'Education Nationale, sur le rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques.

La Bibliothèque Municipale de Lille étant visée par ce décret, un comité consultatif a donc été créé.

Ce comité, placé sous la présidence du Maire, comprend notamment parmi les membres de droit, de un à trois représentants du Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos représentants au nombre maximum de trois.

Ont été désignés : Mme CHARLES
Mme BUFFIN
M. LENGLET

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/448

OBJET

Société Anonyme d'Economie Mixte
de Rénovation et de Restauration du
Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI)
Désignation des représentants du
Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°s 76/6071 du 6 mai 1976 et 77/6002 du 11 février 1977, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville à la constitution de la Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille dont les statuts ont été adoptés le 22 novembre 1979.

Aux termes des statuts de cette société, les administrateurs publics disposent de sept sièges au sein du Conseil d'Administration, la répartition étant de quatre pour la Ville et trois pour la Communauté Urbaine de Lille.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos quatre représentants dont un membre appelé à siéger également aux Assemblées Générales.

Ont été désignés : M. MAUROY (aux Assemblées Générales)
M. CACHEUX
M. ROUGERIE
M. DEGREVE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N°95/449

OBJET

Société d'Economie Mixte
EUROTELEPORT de Roubaix
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/677 du 14 décembre 1992, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville à la Société d'Economie Mixte EUROTELEPORT de Roubaix et désigné les représentants appelés à siéger au sein de cette structure.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner deux représentants de la Ville, l'un pour participer aux Assemblées Générales, l'autre au Conseil d'Administration.

A été désigné à la fois pour les Assemblées Générales et le Conseil d'Administration :

M. DEGREVE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/450

OBJET

Commission Mixte chargée des relations
entre la Ville de Lille et
la Commune Associée d'Hellemmes
Désignation des représentants lillois

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 84/336 du 22 décembre 1984, un protocole d'accord a été signé entre le Maire de Lille et le Maire délégué de la Commune Associée d'Hellemmes reprenant les principales dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 et leurs modalités particulières d'application pour notre ville.

Ce document présentant un caractère permanent, il avait été décidé de constituer une « Commission Mixte » composée de trois membres du Conseil Consultatif d'Hellemmes et de trois membres du Conseil Municipal de Lille, ayant pour mission d'adapter le protocole d'accord compte tenu de l'évolution tant du contexte législatif et réglementaire de l'association que des besoins de la population hellemmoise et lilloise.

Le Conseil Consultatif, réuni le 12 juillet 1995 a désigné pour le représenter MM.DEROSIER, PARGNEAUX et BOUCHER.

Nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir désigner en plus du Maire, deux membres du Conseil Municipal.

Ont été désignés : M. VAILLANT
M. ROUGERIE

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/451

OBJET

Action sociale en faveur
des retraités et des personnes âgées
Instance Locale de Coordination Municipale
Désignation de deux Conseillers Municipaux

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 82/5015 du 16 octobre 1982, le Conseil Municipal a décidé la création d'une instance locale de coordination municipale et la mise en place progressive des instances locales de quartier.

Cette instance locale de coordination municipale qui s'inscrit dans le cadre des dispositions techniques et financières de la politique sociale et médico-sociale en faveur des retraités et des personnes âgées a notamment pour mission d'engager une étude de besoins, de définir les moyens d'une politique locale et de gérer les crédits d'incitation de l'Etat.

Parmi les membres de cette commission, dont la composition a été déterminée le 12 février 1983, figurent outre les membres de l'Assemblée Communale délégués respectivement aux personnes âgées et à l'animation, deux membres de la Commission municipale compétente.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de ces deux membres.

Ont été désignés :

Mme FILLEUL, déléguée aux Personnes Agées
M. REUX, délégué à l'Animation
M. FALISE
M. CUCHEVAL

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/452

OBJET

Commission Communale des Impôts Directs
Propositions en vue de la désignation des
commissaires.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, les pouvoirs de la Commission Communale des Impôts Directs prennent fin lors du renouvellement général des conseils municipaux ; de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois suivants.

Cette commission est appelée :

- 1°) à coopérer à l'évaluation des immeubles ou fraction d'immeubles, des valeurs locatives servant de base aux différents impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, propriétés bâties et non bâties),
- 2°) à assister l'Inspecteur des Contributions directes pour opérer les révisions de ces évaluations,
- 3°) à émettre un avis en ce qui concerne les réclamations contentieuses relatives aux impôts locaux lorsque le litige porte sur une question de fait.

Elle détient également certaines attributions en matière d'impôts sur les revenus.

Outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, la Commission comprend, dans les villes de plus de 2 000 habitants, huit membres dont l'un doit être domicilié hors de la commune, conformément à l'article 18 de la loi 70-1283 du 31 décembre 1970, le choix des Commissaires devant être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les Commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous proposons d'établir la liste de trente deux contribuables présentant les conditions requises à soumettre à l'agrément de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en vue de leur désignation.

ADOPTÉE à l'unanimité

NOM et PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	NATURE DE LA TAXE
BAILLEUL Christiane	7, Bd de Metz - LILLE	retraîtée	PB
BAUDE André	4, rue Clovis Hugues - LILLE	retraité	PB
BOURDON Jacqueline	53, avenue du Pt Kennedy - LILLE	retraîtée	TH
BRUNEL Gaston	98 rue du Docteur Huart HELLEMES	Retraité SNCF	PB
BRACKE Francis (ancien membre suppléant)	2, rue de l'Orphelinat, résidence les Clarisses - LILLE	Chef Comptable	PB
CAILLE Alain	48, rue de Béthune - LILLE	Avocat	PB
CHEYMOL Louis	4/6, rue Coli - LILLE	Retraité	TH
DAMBRE Michel	48, rue Marquillies - LILLE	Retraité	PB
DEBAES Victor	47, rue du Professeur Langevin - LILLE	Retraité	TH
DE CALUWE Gérard	25, avenue Cécile - MONS EN BAROEUL (43, rue Désaugiers - LILLE)	Retraité	PB
DEFRANCE Michel	55/178, rue Bonte Pollet - LILLE	Retraité	PB
DELANNOY Jean	197, rue de Solférino - LILLE	Retraité	PB

DEWOLF Fabrice	Résidence d'Isly 13/592, rue Delezenne - LILLE		TH
DRAPIER Maurice (ancien membre titulaire)	22, rue A. Mourcou - LILLE	Inspecteur Technique	PB
FRANCHOMME Gérard	17 rue du 11 Novembre HELLEMES	Agent SNCF	PB
GOGUÉ Jean-Yves	39 rue du 14 Juillet HELLEMES	Retraité	TH
HEBRARD Joël (ancien membre titulaire)	7, boulevard Montebello - LILLE	Directeur	PB
LADERRIERE Paul	53, rue de Saint André - LILLE	Commerçant	TP
LALANDE Gilbert	33, rue de Thionville - LILLE	Retraité	TH
LEROY Jean-Pierre	16, rue Vantroyen - LILLE	Principal du Collège Dupleix	TH
LOCUFIER Jacques	6, rue du Chevalier de l'Espinard - LILLE	Dessinateur industriel	PB
MALFAIT Roland	59, rue du Fg des Postes - LILLE domicilié à Fâches- Thumesnil, 31, avenue Charles St Venant	Bijoutier	TP
MARSY Roger (ancien membre titulaire)	75, rue Sainte Catherine - LILLE	Retraité	PB
MERESSE Rachel	EDILYS, 37, rue Meurein - LILLE	Retraîtée	TH

MERIGLIER Philippe	155, avenue de Bretagne - LILLE	Chargé de Mission Conseil Général	PB
MERRHEIM Noémie	1/12, rue des Pénitentes - LILLE	Retraitée	TH
NOURY Albert	1, rue Berthelot - LILLE	Principal au Collège Verlaine	TH
POLARD Constance	21/1, Bd du Maréchal Vaillant - LILLE	Retraitée	TH
SALLE Michèle	2/12, Rés. Magenta Fombelle - LILLE	Retraitée	TH
THIEFFRY Gérard (ancien membre titulaire)	128, boulevard Vauban - LILLE	Retraité	TH
VAN BOXSOM Michel	56, rue de la Madeleine - LILLE	Retraité	PB
WINNICZECK Chantal	7 rue Paul Lafargue HELLEMES	-	PB
TP : Taxe Professionnelle	PB : Taxe foncière propriétés Bâties	TH : Taxe Habitation	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 25 septembre 1995
N° 95/453OBJETOffice du Tourisme de Lille
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs.

Régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, l'association dénommée Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » dont le siège social a été fixé au Palais Rihour, a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique.

Aux termes de l'article 6 des statuts modifiés de l'Office du Tourisme, la Ville de Lille dispose de trois sièges au sein du Conseil d'Administration, le Maire de Lille étant de droit Président d'honneur conformément à l'article 3 des mêmes statuts.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos trois représentants.

Ont été désignés : Mme DAVIDT
Mme DA SILVA
M. DELANNOY

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N°95 /454

OBJET

Association "Partenariat Lille Saint-Louis
du Sénégal" - Conseil d'Administration
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée en février 1981, l'Association "Partenariat Lille-Saint Louis du Sénégal" a pour vocation "l'éducation populaire, à l'exclusion de tout partage de bénéfice et de recherche de profit", et s'est donnée, pour principal objet :

- "de réaliser concrètement le jumelage de Lille et de Saint Louis du Sénégal dans un véritable esprit de partenariat ;
- de développer entre la Ville de Lille et sa population et la Ville de Saint Louis du Sénégal et sa population des relations privilégiées et des échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique, sportif, etc.,
- de promouvoir un échange permanent d'informations et d'expériences ;
- de prendre tous moyens pour associer activement et sans aucune directive l'ensemble des deux populations, des associations locales, de tous les groupements locaux de toutes sortes",

Conformément aux articles 4 et 8 de ses statuts, l'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de vingt deux membres au plus, qui comprend, outre les membres fondateurs et actifs, cinq membres de droit, lesquels sont le Maire de Lille ou son représentant et quatre membres du Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation des quatre conseillers municipaux qui siégeront au sein de ce Conseil d'Administration et du représentant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Ont été désignés :

Représentant du Maire : M. VAILLANT

Membres : M. DELGRANGE
Mme ROUGERIE
M. DEGREVE
Mme MALLEVILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/455

OBJETAssociation EURASANTE
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/541 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association EURASANTE (structure porteuse du projet d'implantation d'un parc d'activités à thématique santé sur le site du CHRU de Lille).

L'article 15 des statuts de cette association prévoit que tous les membres fondateurs, au titre desquels figure la Ville de Lille, sont représentés aux Assemblées Générales par deux Délégués.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos deux représentants.

Ont été désignés : M. MAUROY
Mme AUBRY

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/456

OBJET

Association « T.GVilles - RAFHAEL »
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association TGV Gare de Lille créée en 1987 dont la mission portait sur le croisement et l'arrêt des T.G.V. Nord Européens au coeur de Lille-Métropole, a vu ses objectifs thématiques élargis et a pris le nom d'Association TGVilles, Réseau des Agglomérations de Flandres, du Hainaut, de l'Artois Et du Littoral (RAFHAEL).

Aux termes de l'article 11 des statuts, les collectivités territoriales ayant adhéré à cette association et, par voie de conséquence, acquitté leur cotisation, sont représentées au Conseil d'Administration par deux membres qui désignent chacun leur suppléant, appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos deux représentants ainsi que leurs suppléants.

Ont été désignés :

Titulaires : M. MAUROY
Mme AUBRY

Suppléants : M. CACHEUX
M. MUTEZ

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N°95/457

OBJETAssociation pour le développement
d'un réseau technopole métropolitain -
Designation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/230 en date du 29 mai 1995, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'Association pour le développement d'un réseau technopole métropolitain, dont l'objet est de favoriser le développement économique et social de la Métropole lilloise, par le transfert de technologies et l'innovation, et d'élaborer toute réflexion, proposition et initiatives contribuant à faire aboutir une démarche technopolitaine en réseau sur le territoire de la Métropole par le rapprochement entre le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur, et celui de l'économie.

Aux termes de l'article 6 des statuts, la Ville de Lille dispose de deux sièges aux Assemblées Générales en qualité de représentant des villes universitaires.

Nous vous demandons, en conséquence de bien vouloir désigner ces deux membres.

Ont été désignés : M. CACHEUX
M. DEMAILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/458

OBJET

Centre d'Amélioration du Logement
de Lille et Environs - Propagande et
Action contre le Taudis (CAL-PACT)
Conseil d'Administration
Désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée le 24 janvier 1972, l'Association « Centre d'Amélioration du Logement de Lille et Environs - Propagande et Action contre le Taudis » association régie selon les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et dont le siège social est sis 201 rue des Postes, a pour objet d'une façon générale de contribuer à l'amélioration de l'habitat et à la propagande et à l'action pour la suppression des taudis dans la région lilloise, en assurant notamment le logement et le relogement des mal-logés.

Aux termes des statuts de l'Association, le Conseil d'Administration est composé de 30 membres au plus. La Ville de Lille dispose au sein de ce Conseil, dont le renouvellement a lieu par tiers tous les trois ans, de trois sièges.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos trois représentants pour la durée du mandat.

Ont été désignés: Mme CHARLES
M. KANNER
M. FALISE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 25 septembre 1995
N° 95/459OBJET

Association de Restauration Immobilière
de la Région du Nord (A.R.I.M.)
Conseil d'Administration
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1967, la Ville de Lille dispose d'un siège au sein du Comité d'Administration de l'Association de Restauration Immobilière de la Région du Nord, organisme constitué en vue d'assurer la réhabilitation de l'habitat ancien et affilié à la Fédération Nationale des Centres P.A.C.T.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : M. CACHEUX

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/460

OBJETInstitut Lillois d'Education Permanente
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 74/503 du 19 avril 1974, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Institut Lillois d'Education Permanente, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour objet l'étude et la réalisation de tous moyens propres à développer les actions d'apprentissage, de formation professionnelle continue et de promotion sociale et adopté ses statuts.

Aux termes desdits statuts, le Conseil d'Administration comporte trois collèges de douze membres chacun désignés respectivement parmi les membres de droit, les membres actifs et les membres adhérents.

La Ville de Lille dispose de neuf sièges au sein du collège des membres de droit.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos neuf membres.

Ont été désignés :

Mmes CAPON, CHARLES, MM. DEROSIER, PARGNEAUX, DE SAINTIGNON
Mme BUFFIN, M. SULMAN
M. FLORENCE
M. LABBEE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/461

OBJET

Association pour la Gestion et le
Développement de l'Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises de Lille
Conseil d'Administration
Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Lille a décidé, en 1975, de créer une association ayant pour objet la gestion, l'entretien et le développement de cet établissement privé d'enseignement technique supérieur reconnu par l'Etat.

Aux termes des statuts, l'Association est dirigée par un Conseil composé :

- du Recteur d'Académie, Président de droit,
- de 5 représentants du monde enseignant,
- et de 5 personnalités extérieures parmi lesquelles, le Maire de Lille ou son représentant.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de votre représentant.

A été désigné : M. MUTEZ

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/462

OBJET

Association des Villes Universitaires
Françaises
Désignation d'un représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville a adhéré en 1993 à l'Association des Villes Universitaires françaises dont l'objet est de regrouper les villes universitaires, en vue d'évoquer et de proposer des solutions aux problèmes communs que celles-ci rencontrent.

Elle dispose, de ce fait, d'un siège au sein de cette association, attribué au Maire de Lille ou, en cas d'empêchement, à son représentant.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner le représentant du Maire, en cas d'empêchement de celui-ci.

A été désigné : M. DEGREVE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/463

OBJET

Université des Sciences et Technologies
de Lille - Conseil d'Administration
Désignation d'un représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de la loi du 26 janvier 1984 et des statuts de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, la Ville de Lille dispose d'un siège au Conseil d'Administration de cet établissement.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : M DEGREVE

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/464

OBJET

Association "Recherche et Formation"
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1983, l'Association "Recherche et Formation" pour le travail social et les techniques éducatives, association régie selon la loi du 1er juillet 1901, a pour objet :

- l'organisation, la gestion et le développement de Centres de formation en vue d'assurer la formation de personnes se destinant à un travail social auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes handicapés inadaptés ou non ;

- de promouvoir ou de faciliter le perfectionnement professionnel de ces différentes catégories ;

- de contribuer au développement de la recherche sous toutes ses formes pour le progrès des sciences et des techniques du travail social éducatif.

Par délibération n° 86/36 du 10 février 1986, le Conseil Municipal répondant au souhait formulé par cette association, a décidé l'adhésion de la Ville à cet organisme et bénéficie de ce fait d'un siège au titre des membres actifs.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : M. SULMAN

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/465

OBJETAssociation « Maison X 2000 Lille »
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 85/181 du 5 juillet 1985, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville à l'association « Maison X 2000 Lille » regroupant notamment des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Métiers, de la Fédération Régionale Léo Lagrange et de l'Institut Lillois d'Education Permanente.

Cette association a pour objet :

- de suivre le développement des connaissances de l'informatique et de constituer une banque de données de logiciels
- de fournir des services et produits aux sites informatiques et à tout public intéressé,
- de promouvoir l'informatique par des actions d'information et de formation auprès du grand public et de publics spécifiques.

Conformément à l'article 10 des statuts, la Ville de Lille est représentée à l'association par huit membres du Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos huit représentants.

Ont été désignés :

M. CACHEUX, Mme CAPON, MM. DEBIEVE, MARCHAND
Mme BUFFIN, M. ROUGERIE
M. CUCHEVAL
Mme BAERT

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95 / 467 =

OBJET

Association Maison de la Nature
et de l'Environnement
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en dates des 11 février 1977 et 15 décembre 1978, le Conseil Municipal a décidé d'instituer une Maison de la Nature et de l'Environnement qui fonctionne dans des locaux du 23, rue Gosselet, et a notamment pour objet la prise en compte des données qu'apporte l'écologie et d'en confier la direction à une association régie selon les dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

En vertu de l'article 9 de ses statuts, l'association est gérée par un Conseil d'Administration au sein duquel la Ville de Lille dispose de six sièges.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos six représentants.

Ont été désignés :

MM. BURIE, CALONNE, PARGNEAUX
M. ROUGERIE
M. BARBAROSSA
M. DECOCQ

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/ 468

OBJET

Centre Régional d'Information
Jeunesse (C.R.I.J.)
Conseil d'Administration
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 79/4038 en date du 6 juillet 1979, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la création d'un Centre Régional d'Information Jeunesse dans notre Capitale Régionale.

Conformément à l'article 6 des statuts types des C.R.I.J., l'Association de gestion du Centre, régie suivant les dispositions de la loi de 1901, est administrée par un Conseil au sein duquel sont notamment représentées les collectivités publiques qui concourent au financement de l'Association.

La ville de Lille dispose à ce titre d'un siège.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de votre représentant.

A été désigné : M. REUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/469

OBJET

Association du « Festival de Lille »
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs.

Désireux d'accroître le rayonnement culturel de Lille et de la Région, le Conseil Municipal, par délibération n° 76/4056 du 19 septembre 1976 a décidé la création d'une « Association du Festival de Lille », régie par les dispositions de la loi de 1901 et ayant pour but l'organisation d'un Festival annuel à Lille.

Aux termes de ses statuts, adoptés par la délibération mentionnée ci-dessus, l'association est dirigée par un Conseil d'Administration comprenant notamment les membres de droit, parmi lesquels figurent le Maire de Lille, des adjoints ès-qualités, ainsi que quatre membres du Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos quatre représentants, sachant que les élus ès-qualités sont Mme DAVIDT et M. BROCHEN.

Ont été désignés : M. REUX
Mme BUFFIN
M. RENAR
M. LESERRE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/470

OBJETOrchestre National de Lille
Conseil d'Administration
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Selon l'article 4 des statuts modifiés de l'Orchestre National de Lille, association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, la Ville de Lille dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration de cette association en sa qualité de membre de droit.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de votre représentant.

A été désigné : M. BROCHEN

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/471 --

OBJET

Section Française du Conseil International
des Monuments et des Sites (I.C.O.M.O.S.)
Représentation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Organisation internationale permanente, chargée de la conservation et de la promotion du patrimoine architectural et des sites, le Conseil International des Monuments et des Sites, est représenté en France par une association, régie selon les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, constituée en 1973 sous le nom de « Section Française du Conseil International des Monuments et des Sites ».

Par délibération n° 75/4009 du 3 mars 1975, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à cette association qui, par ses multiples activités, mène une action importante dans le domaine de la réhabilitation et de la conservation du patrimoine historique.

Par ailleurs, la ville a décidé, en 1979, de participer plus activement aux travaux de l'Association et a désigné pour assurer cette mission un représentant.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de procéder à la désignation de votre représentant.

A été désigné : Mme BUFFIN

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/472

OBJET

Association Lilloise pour l'Insertion
Sociale et Professionnelle des Jeunes
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 82/4511 du 10 juillet 1982, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de création d'une mission locale au sein de la Ville de Lille.

Conformément aux objectifs fixés par l'ordonnance du 26 mars 1982 et ses circulaires d'application, l'Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes a été créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 10 septembre 1982.

Support de gestion de la mission locale placée sous la responsabilité de la Ville, elle a pour objet de promouvoir l'information, l'accueil et les contacts, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, de tous les jeunes de 16 ans et plus qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'emploi et en priorité les jeunes chômeurs.

L'Association s'est donnée en outre, pour vocation, d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application.

Enfin, tout en assurant une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants, sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne, elle constitue un relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

Aux termes des statuts, l'association est dirigée par un Conseil d'Administration, composé de 30 membres :

- 6 élus, Membres du Conseil Municipal, (dont le Maire ou son représentant, Président de droit)
- 6 représentants des administrations concernées par l'objet de l'association,
- 6 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés,
- 6 représentants des organisations professionnelles,
- 6 représentants des associations culturelles, socio-culturelles, d'éducation populaire, des organismes de formation.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner les six membres du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration de cette association, dont le représentant du Maire.

Ont été désignés :

Représentant du Maire : M. DE SAINTIGNON

Membres : MM. CALONNE, REUX, SELLANI, FLORENCE, MORTREUX

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/473

OBJET

Commission du Fonds Local du F.S.L.
(Fonds de Solidarité Logement)
Représentation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/605 du 19 décembre 1994, vous avez autorisé la signature d'une convention relative à la transformation du Fonds d'Aide aux impayés de loyer de Lille OSLO en Fonds Local du F.S.L. Nord.

Aux termes de l'article 4 de cette convention, la Ville de Lille dispose de deux sièges au sein de cette Commission, en plus de celui du Maire, Président de droit.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos deux représentants.

Ont été désignés : MM. CACHEUX, KANNER

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/474

OBJET

Association « Réussir le Plan Lillois
d'Insertion Economique »
Conseil d'Administration
Désignation des Membres du
Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 90/269 du 18 juin 1990, vous avez décidé la participation de la Ville à l'Association « Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique » dont le but est de participer à la mise en oeuvre du plan lillois d'insertion.

Le Conseil d'Administration de cette association est composé de quarante membres au maximum, répartis en deux collèges.

La Ville de Lille dispose de huit sièges au sein du collège des membres fondateurs dont le Maire de Lille ou son représentant, Président.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos huit représentants.

Ont été désignés :

Représentant du Maire : M. DE SAINTIGNON

Membres : MM. FREMAUX, KANNER, PARGNEAUX
MM. SELLANI, SULMAN
M. FLORENCE
M. RICHIR

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/475

OBJET

Organisme Social de Logement (O.S.L.O.)
Conseil d'Administration
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée par délibération n° 87/60 du 27 février 1987, l'Association dénommée « Organisme Social de Logement » (O.S.L.O.) a pour objet de regrouper dans une structure unique les partenaires impliqués aujourd'hui dans les différentes réponses apportées au problème social du logement sur la commune de Lille afin de leur permettre une action globalisée, mieux coordonnée et suivie.

Aux termes des nouveaux statuts de cette association, adoptés en mai 1994 par l'Assemblée Générale extraordinaire, la Ville de Lille est désormais représentée au sein du Conseil d'Administration de cet organisme par huit membres.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos huit représentants.

Ont été désignés :

M. CACHEUX, Mme FILLEUL, M. KANNER, Mme STANIEC
Mme ROUGERIE, M. SULMAN
M. BARBAROSSA
M. LESERRE

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/476

OBJET

Association "DELTA-LILLE"
Conseil d'Administration
Désignation des représentants
de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°76/5013 du 25 juin 1976, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville de Lille à l'Association dénommée "DELTA-LILLE", régie selon les dispositions de la loi de 1901 et créée en vue de la mise en oeuvre de services de télé-alarme et de soins à domicile en faveur des personnes âgées.

Aux termes des statuts de cette association, la Ville de Lille dispose de cinq sièges au Conseil d'Administration dont celui du Maire de Lille, Président d'Honneur.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous prions de bien vouloir procéder à la désignation des quatre représentants titulaires et de cinq représentants suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement, de démission ou de décès des titulaires.

Ont été désignés :

Membres titulaires : Mme FILLEUL, MM. DEMAILLE, CUCHEVAL, LABBEE

Membres suppléants : MM. BURIE, KANNER, Mmes ROUGERIE, MATTIGHELLO, MALLEVILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/477

OBJET

Association "Handicaps et Cadre de Vie"
Conseil d'Administration
Désignation d'un représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1988 par l'Association des Paralysés de France, l'association "Handicaps et Cadre de Vie" a pour objet de répondre aux besoins des personnes présentant un handicap fonctionnel en créant et gérant, notamment, un Centre Régional de Documentation d'Information, d'Exposition, de Conseils de Recherche appliquée, de Développement et d'Essai de matériels et aides techniques.

Répondant au souhait formulé par l'Association des Paralysés de France et compte tenu de l'action déjà menée par la Ville dans le domaine de l'accessibilité, la ville de Lille dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Handicaps et Cadre de Vie".

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : M. CUCHEVAL

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N°95/478

OBJET

Association Intercommunale d'aide aux
Victimes et de Médiation de Lille et Environs
Conseil d'Administration -
Désignation des représentants
de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 6 mars 1985 s'est constituée à l'initiative du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, une association dénommée actuellement "Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs".

Cette association, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet la mise en oeuvre de toute action visant à informer le public et à apporter une aide morale et matérielle aux victimes domiciliées sur le territoire de la circonscription de police de Lille.

Aux termes de l'article 10 des statuts de l'association, siègent au Conseil d'Administration le Maire de Lille, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Lille ou son représentant et cinq élus de la Ville de Lille et de la Commune Associée d'Hellemmes.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous proposons de désigner quatre représentants, le cinquième siège revenant à la Commune Associée, dont le Conseil Consultatif, réuni le 12 juillet 1995, a désigné, pour le représenter, M. VANBELLE.

Ont été désignés :

Représentant du Maire : Mme ROUGERIE

Membres : Mme ESCANDE, M. ROUGERIE, Mmes MATTIGHELLO, DAVAL

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/479

OBJET

Association "Aide aux Travailleurs
Migrants Région Nord"
Conseil d'Administration
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'"Aide aux travailleurs migrants Région Nord" dont le siège social est sis à Lille, 207, boulevard de la Liberté, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des travailleurs migrants, notamment par la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion de centres d'accueil ou d'hébergement, de centres pour convalescents, de logements familiaux, et par l'information ou la représentation de ces travailleurs, en vue de les aider dans leurs rapports avec les Administrations Publiques, les établissements bancaires et les sociétés d'H.L.M. et de logement, en ce qui concerne l'ensemble des problèmes de logement qu'ils peuvent rencontrer.

Conformément à l'article 14 de ses statuts, l'association est gérée par un Conseil d'Administration au sein duquel quatre sièges d'administrateurs sont réservés aux administrations et collectivités locales.

Le Conseil Municipal, avait au cours du précédent mandat désigné un Conseiller Municipal pour représenter la Ville au sein de ce Conseil d'Administration.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de votre représentant.

A été désigné : M. CALONNE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/480

OBJET

Ligue du Nord d'Hygiène Sociale
Conseil d'Administration
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ligue du Nord d'Hygiène Sociale, reconnue d'utilité publique, dont le siège est sis à Lille, 19 bis, rue d'Inkermann, est administrée par un Conseil d'Administration au sein duquel la Ville est représentée depuis de nombreuses années, par un membre.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de votre représentant.

A été désigné : M. BARBAROSSA

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/481

OBJET

Centre d'Information des Droits
des Femmes (C.I.D.F.) -
Conseil d'Administration -
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 75/531 du 28 novembre 1975, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville à l'association dénommée "Centre d'Information Féminin de Lille" (C.I.F.) devenue en 1982 "Centre d'Information des Droits des Femmes" (C.I.D.F).

Cette association a pour objet de mettre à la disposition des femmes et du public en général les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines pour exercer leurs droits.

Aux termes des statuts de cette association, la Ville de Lille dispose de quatre sièges, en qualité de membres de droit, au sein du Conseil d'Administration.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos quatre représentants.

Ont été désignés : M. CALONNE, Mmes CAPON, DA SILVA, HENAUT

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/482

OBJETAssociation pour la Fondation de Lille
Désignation des représentants de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour la Fondation de Lille dont le siège se situe au Pavillon St-Sauveur à Lille a pour objet de préparer l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physique ou morale décideront l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif ayant le statut de fondation et portant le nom de "Fondation de Lille".

Aux termes des statuts, le Conseil d'Administration de l'Association se compose des membres fondateurs et de membres élus par l'Assemblée Générale qui en fixe le nombre et la composition.

Le nombre de représentants de la Ville est actuellement de huit.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos huit représentants, **en plus du Maire de Lille, Président de Droit.**

Ont été désignés :

MM. DELGRANGE, KANNER, REUX, VAILLANT

Mme BUFFIN, M. SULMAN

M. DEGREVE

Mme DANGREUX

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/483

OBJET

Association « Point Rencontre Nord »
Désignation d'un représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'association « Point Rencontre Nord », située 82, rue Brûle Maison à Lille, a pour objectif majeur de permettre à l'enfant de renouer des liens avec le parent qui n'en a pas la garde, éventuellement avec des grands-parents.

La Ville de Lille qui apporte à cette association son soutien financier bénéficié, à ce titre, d'un siège au sein du Conseil d'Administration en qualité de membre de droit.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner votre représentant.

A été désigné : M. KANNER

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/484

OBJET

Associations de gestion des Maisons
de quartier et Centres Sociaux
Désignation des représentants de
la Ville au sein des Conseils d'Administration

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille qui apporte son soutien aux associations de gestion des Maisons de quartier et des Centres Sociaux situés sur le périmètre lillois est représentée, à ce titre, au sein des Conseils d'Administration de ces organismes.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger dans les structures dont la liste figure en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

ORGANISMES

Maison de quartier
Centre Social Moulins - Belfort

Association pour la gestion
de la Maison de quartier de Wazemmes

Maison de quartier
Saint-Maurice-Pellevoisin

Maison de quartier des
Bois Blancs

Association du Centre Social
Maison de Quartier Concorde

Association des usagers du
Centre Social de Fives Mosaïque

Centre Social du Parc des
Expositions - Saint-Sauveur

Association Lille-Sud Développement

Association de gestion du Centre Social
Marcel Bertrand

Association pour la gestion du Centre
Social et le développement du secteur
Croisette Arbrisseau

Maison de quartier Centre Social
du Vieux-Lille

Association gestionnaire de la Maison
de quartier de Fives

REPRESENTANTS

Titulaires : - Mme CHARLES
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - Mme STANIEC
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - M. DEBIEVE
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - Mme ESCANDE
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - Mme FILLEUL
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - M. FREMAUX
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - Mme ROUGERIE
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

Titulaires : - M. SABRE
- M. KANNER
Suppléant : - M. REUX

M. KANNER

M. KANNER

M. BURIE
M. KANNER
M. REUX

M. FREMAUX
M. KANNER
M. REUX
M. BARBAROSSA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 92/485

OBJETEtablissements pour Personnes Agées
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article 1er du décret 91/1415 du 31 décembre 1991 institue un conseil d'établissement dans les institutions sociales et médico-sociales mentionnées à l'article 3 de la loi du 30 juin 1975.

Ces conseils comprennent notamment un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'établissement qui participe aux réunions avec voix consultative.

Le Conseil Municipal avait désigné, lors du précédent mandat, le délégué aux personnes âgées pour siéger au sein de ces conseils, ainsi qu'un suppléant appelé à le remplacer en cas d'empêchement.

Nous vous proposons de reconduire ces dispositions.

Ont été désignés :

Mme FILLEUL, délégué aux Personnes Agées

et en cas d'empêchement le Conseiller délégué au quartier concerné.

ADOPTÉE à l'unanimité

LISTE DES ETABLISSEMENTS AGREES SUR
LE TERRITOIRE DE LILLE

Domicile Collectif pour Personnes Agées

Les 400 Maisons
2 bis, place Albert Thomas

Résidence Des Moulins

108, rue des Meuniers

Résidence Saint-Gabriel

28, rue Saint-Gabriel

Maison de Retraite privée L'Accueil

11, rue de la Briquetterie

Maison de Retraite privée Notre Dame d'Espérance

291/329, boulevard Victor Hugo

Maison de Retraite privée Des Stations

73, rue des Stations

Maison de Retraite privée Marthe et Marie

61, rue Princesse

Maison de Retraite privée Résidence Cotteel

1, rue Hégel

Maison de Retraite privée Résidence Sainte-Thérèse

61, rue du Faubourg de Béthune

Maison de Retraite privée Résidence Porte de Gand

Association Notre Dame de Vie
61/63, rue de Gand

Maison de Retraite privée Foyer Notre Dame

56, façade de l'Esplanade

Maison de Retraite privée Les Buissonnets

130, rue de la Louvière

Maison de Retraite privée Notre Dame de la Treille

26, rue d'Angleterre

Maison de Retraite Publique

1, rue du 8 mai 1945

Maison d'accueil pour Personnes Agées dépendantes Marguerite Yourcenar

117, rue de Condé

Foyer Résidence

7, square Rameau

Petite Structure d'Accueil pour Personnes Agées « Les Camanettes »

52, rue du Long Pot

Résidence privée pour Personnes Agées EDILYS

37, rue Meurein

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N°95/486

OBJET

Conseils d'établissement des structures d'accueil
des personnes handicapées -
Désignation du représentant de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article 1er du décret 91/1415 du 31 décembre 1991 institue un conseil d'établissement dans les institutions sociales et médico-sociales mentionnées à l'article 3 de la loi du 30 juin 1975.

Ces conseils comprennent notamment un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'établissement qui participe aux réunions avec voix consultative.

Sont concernés au titre des structures d'accueil des personnes handicapées, les établissements suivants :

- établissements médico-éducatifs de jeunes handicapés
(internat - externat - cure ambulatoire)
- établissements d'enseignement dispensant une éducation spécialisée
- établissements assurant l'hébergement des personnes handicapées
- centres d'aide par le travail

Le Conseil Municipal avait décidé, lors du précédent mandat, de désigner l'élu ayant reçu délégation aux handicapés pour siéger au sein des conseils d'établissements dont la liste figure en annexe. En cas d'empêchement de celui-ci, son remplacement était assuré par l'élu délégué au quartier où est situé l'établissement.

Nous vous demandons de bien vouloir reconduire ces dispositions.

Ont été désignés :

M. CUCHEVAL, délégué aux Handicapés

et en cas d'empêchement le Conseiller délégué au quartier concerné.

ADOPTÉE à l'unanimité

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT,
DE SOINS OU DE TRAVAIL OU CURE AMBULATOIRE
POUR ENFANTS OU ADULTES HANDICAPÉS**

I.M.E. :

I.M.E. « LA ROSERAIE »
5, rue du Capitaine Michel

C.M.P.P.

C.M.P.P. et C.A.M.S.P. Alfred Binet
76, boulevard Vauban

C.M.P.P. « Decroly »
49, rue de Bourgogne

Consultation décentralisée CMPP
69, rue de Wazemmes

Consultation décentralisée CMPP Ecole Ernest Couteaux
6, rue Saint-Bernard

C.A.M.S.P.

C.A.M.S.P. « Montfort »
88, rue du Port

Etablissement pour Déficients Moteurs

I.E.M. Le Moulin des Alouettes
38, rue de Rivoli

Etablissement pour Déficients Visuels

Institut des Jeunes Aveugles
131, rue Royale

Bureau d'Aide Psychologique universitaire

C.M.P.P. « Bureau d'Aide psychologique universitaire »
153, boulevard de la Liberté

Centres d'Aide par le Travail

C.A.T. Malecot
3, rue Boissy d'Anglas

C.A.T. Les Ateliers de Jemmapes
363 rue Jemmapes

C.A.T. Municipal
48, rue Barthélémy Delespaul

C.A.T. Renaissance
89, rue Royale

C.A.T. de Lille-Fives
145, rue de Lannoy

Centre de Rééducation Professionnelle

Centre Lillois de Rééducation professionnelle
3, rue du Docteur Charcot

Foyers d'Hébergement pour Handicapés

Foyer d'hébergement « La Clairière »
3B, avenue Salomon

Foyer 7 Service Les Glycines
2Q, place du Prieuré

Foyers Résidences
225, rue Solférino

Foyer d'hébergement Interval
93, rue Sainte-Catherine

Foyer Résidence Annexe
10, rue d'Holbach

Foyer Résidence Annexe
42, rue Jemmapes

Services d'Accompagnements et de Vie Sociale

Service d'Accompagnement
21, rue Saint-Bernard

Service d'Accompagnement
93, rue Sainte-Catherine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/539

OBJET

Commissions municipales
Création - Composition

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 121-20 du Code des Communes, « le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par la Municipalité, soit à l'initiative d'un de ses membres. Dans les communes de plus de 3 500 habitants la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Le Maire en est le Président de Droit. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, le Vice-Président convoque et préside les réunions.

A - Rôle et fonctionnement des commissions

Les commissions ont deux missions principales :

I - Examen des affaires soumises en Conseil Municipal

Chaque Adjoint ou Conseiller délégué soumet à l'avis de la commission les dossiers relevant de sa délégation (préparés par le service).

Tout projet de délibération est soumis pour avis à une ou plusieurs commissions (Finances, notamment in fine) avant la séance du Conseil Municipal.

II - Suivi des affaires

Les Adjoints et Conseillers délégués tiennent régulièrement au courant les commissions de l'évolution des dossiers, de la réalisation des projets et des conditions de fonctionnement des services et équipements qui la concernent.

Les chefs de service sont appelés, à la demande de la commission, à lui apporter tous éléments d'information qu'elle souhaite.

B - Nombre des commissions et secteurs de compétences

Il paraît souhaitable que chaque commission permanente du Conseil Municipal couvre un large secteur.

Cela accélère les procédures et, surtout, permet aux Conseillers Municipaux d'avoir une vision globale des actions des divers services spécialisés intervenant dans un domaine déterminé.

Ainsi, neuf grandes commissions permanentes, comprenant quatorze adjoints et conseillers municipaux, couvriront l'ensemble des activités et responsabilités communales.

Nous vous proposons :

1°) d'arrêter comme suit la liste des commissions :

Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion

- Action et Développement Economiques - Politique de la Ville - Lutte contre l'exclusion
- Emploi, Lutte contre la précarité, Formation professionnelle et permanente, Insertion professionnelle et R.M.I.
- Affaires européennes, Commerce, Artisanat et Services, Halles et Marchés
- Lille Grand Palais

Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales

- Finances, Informatique, Décentralisation, Relations avec les collectivités, LOSC
- Relations Internationales, Jumelages, Marchés publics, Secrétariat du Conseil Municipal
- Administration Générale : Contentieux, Elections, Affaires militaires
- Personnel, Ressources humaines
- Achats publics
- Etat civil, Cimetières

Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public

- Urbanisme, Habitat, Action foncière, Occupation du domaine public
- Handicapés, Accessibilité
- Police municipale, Circulation, Stationnement, Voirie, Sécurité sur la Voie publique

Commission de la Culture

- Développement culturel : Musées, Théâtres municipaux, Patrimoine historique et archéologie, Bibliothèques
- Ecoles de musique, Chorale
- Action culturelle : Musique et Conservatoire, Danse, Festivals, Arts plastiques, Compagnies théâtrales

Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité

- Solidarité, Action sociale, Politique sociale liée au logement, Gestion des équipements sociaux, C.C.A.S.
- Santé publique, Lutte contre le SIDA et la Toxicomanie, CCPD, Protection sanitaire, Recherche
- Retraités et Personnes âgées
- Enfance : Protection maternelle et infantile, Pouponnière et Crèches, Protection de l'enfance

Commission de l'Enseignement et du Sport

- Enseignement et Caisse des Ecoles
- Action sportive
- Enseignement secondaire et supérieur, Réseau câblé
- Médecine scolaire, Vaccinations

Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie

- Qualité de la vie et Ecologie urbaine, Environnement, Espaces verts
- Eclairage public, Economie d'énergie, Maison de la Nature et de l'Environnement
Publicité sur le Domaine public
- Propreté, Salubrité, Hygiène publique
- Sécurité des immeubles recevant du public, Commission de sécurité, Lutte contre le bruit

Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté

- Démocratie participative, Conseil Communal de Concertation
- Droits de l'homme, Relations inter-culturelles, Intégration
- Citoyenneté, Médiation
- Action humanitaire
- Droits de la Femme
- Aide aux projets associatifs

Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse

- Information et Relations publiques, Tourisme, Cérémonies, Prêts de salles et de matériel, Patrimoine public et privé
- Fêtes publiques
- Jeunesse, Animation

2°) de fixer, comme suit, la composition de chacune de ces commissions municipales :

Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion

- Mme AUBRY	- Mme DA SILVA	- M. DEGREVE	- Mme DANGREUX	- M. LANG
- Mme CHARLES	- M. DEMAILLE	- M. FLORENCE	- M. MORTREUX	
- Mme FILLEUL			- M. RICHIR	
- M. MUTEZ				
- M. SABRE				
- M. DE SAINTIGNON				

Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales

- M. BURIE	- M. DEBEYRE	- M. DEGREVE	- M. BIENVENU	- M. BERNARD
- Mme ESCANDE	- M. D. ROUGERIE	- M. FLORENCE	- M. SAVOYE	
- M. FREMAUX			- M. SINAGRA	
- M. KANNER				
- M. ROMAN				
- M. VAILLANT				

Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public

- M. CACHEUX	- M. BROCHEN	- M. CUCHEVAL	- Mme DAVAL	- M. LANG
- Mme DAVIDT	- Mme M.T. ROUGERIE	- Mme MATTIGHELLO	- M. DECOCQ	
- M. FREMAUX	- M. D. ROUGERIE		- M. SINAGRA	
- M. MUTEZ				
- M. PARGNEAUX				

Commission de la Culture

- M. DELGRANGE	- M. BROCHEN	- M. LENGLET	- Mme DANGREUX	- M. BERNARD
- Mme ESCANDE	- Mme BUFFIN	- M. RENAR	- M. LABBEE	
- M. MARCHAND	- Mme DA SILVA		- M. LESERRE	
- M. REUX				
- Mme WARDAVOIR				

Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité

- Mme ESCANDE
- Mme FILLEUL
- M. KANNER
- M. DE SAINTIGNON
- Mme STANIEC
- Mme WARDAVOIR
- M. DEMAILLE
- M. SULMAN
- M. CUCHEVAL
- Mme HENAUT
- M. BIENVENU
- Mme MALLEVILLE
- M. RICHIR
- Mme COOLZAET

Commission de l'Enseignement et du Sport

- M. BESSON
- M. CALONNE
- Mme CAPON
- Mme CHARLES
- M. ROMAN
- M. VAILLANT
- M. FALISE
- M. SELLANI
- M. BARBAROSSA
- M. DEGREVE
- Mme BAERT
- M. BIENVENU
- Mme MALLEVILLE
- M. LANG

Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie

- M. BESSON
- M. BURIE
- M. CACHEUX
- M. PARGNEAUX
- M. SABRE
- Mme BUFFIN
- M. D. ROUGERIE
- M. SULMAN
- M. FLORENCE
- M. LENGLET
- M. DECOCQ
- Mme MALLEVILLE
- M. MORTREUX
- M. BERNARD

Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté

- Mme AUBRY
- M. CALONNE
- M. DELGRANGE
- M. MARCHAND
- Mme STANIEC
- M. FALISE
- Mme M.T. ROUGERIE
- M. SELLANI
- Mme HENAUT
- Mme MATTIGHELLO
- M. LABBEE
- M. LESERRE
- M. RICHIR
- Mme COOLZAET

Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse

- Mme CAPON
- Mme DAVIDT
- M. DEBIEVE
- M. MARCHAND
- M. REUX
- Mme BUFFIN
- Mme M.T. ROUGERIE
- M. SELLANI
- M. BARBAROSSA
- M. RENAR
- Mme BAERT
- M. LESERRE
- Mme MALLEVILLE
- Mme COOLZAET

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/540

OBJET

Motion de soutien à l'Action menée
par l'Association «A.T.D. Quart-Monde»
à l'occasion de la Journée Mondiale contre
la misère du 17 octobre 1995

Le Conseil Municipal de Lille apporte son soutien à l'action menée par l'association « A.T.D. Quart-Monde » à l'occasion de la journée mondiale contre la misère du 17 octobre prochain.

En effet, la situation des plus faibles dans notre société exige la mobilisation de tous afin de réduire cette inacceptable fracture sociale. Au-delà de la solidarité, le débat sur la pauvreté doit aboutir à des propositions concrètes qui doivent permettre d'offrir de véritables activités et un suivi maintenu en faveur des exclus. C'est à cette condition que l'effort collectif, ajouté à l'effort individuel, permettra de garantir un parcours d'insertion réussi qui prépare l'exercice d'une nouvelle citoyenneté.

Cette démarche est incompatible avec les tentatives de tous ceux qui souhaitent réglementer autoritairement la mendicité, remettre en cause le Revenu Minimum d'Insertion, ou accrédi-ter l'idée que les prestations sociales relèvent d'un quelconque privilège.

Le Conseil Municipal de Lille restera vigilant afin que la solidarité puisse s'exercer plus efficacement dans le respect de la dignité et de la responsabilité des plus démunis. C'est dans ce sens qu'il apporte son plein appui aux actions menées par « A.T.D. Quart-Monde » et en particulier, à l'initiative d'une journée mondiale contre la misère le 17 octobre prochain. Le Conseil Municipal charge Monsieur Patrick KANNER, Adjoint au Maire chargé de la Solidarité, de prendre les contacts nécessaires afin de faciliter les actions qui seront engagées ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/487

OBJETOpération « Vitrines de Lille »
Convention de partenariat
Participation financière de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Avec 2 800 commerçants répartis sur 16 sites commerciaux différents, le commerce lillois entreprend une démarche novatrice en imaginant l'opération « Vitrines de Lille ».

Les principaux objectifs de l'opération sont :

- 1) le développement du commerce lillois
- 2) la promotion de Lille comme métropole marchande
- 3) l'accentuation d'un partenariat commerçants, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing, et Ville en vue de réalisations futures.

Cela passe par des moyens : c'est l'opération « Vitrines de Lille ».

Il s'agit d'un programme de promotion et d'animation du commerce lillois grâce à une campagne de communication multimédia. Mais c'est aussi une action de mobilisation des commerçants, notamment par la formation et l'amélioration de la qualité des services qu'ils apportent. C'est enfin, un lieu privilégié de dialogue entre la Fédération Lilloise du Commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Ville de Lille.

L'opération « Vitrines de Lille » devra être financée de façon paritaire par les commerçants y participant, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing et la Ville de Lille avec un maximum de 1 MF TTC à la charge de la Ville de Lille, à la condition expresse d'une participation d'au moins 500 000 F des commerçants.

La Ville pour respecter ses engagements devrait engager 300 000 F au budget 1995 et verser cette somme avant le 31 octobre 1995 à la Fédération Lilloise du Commerce.

Le solde devra être versé pour la moitié au plus tard le 30 avril 1996 et pour l'autre moitié au plus tard le 30 septembre 1996.

L'opération « Vitrines de Lille » se déroulera selon un cadre fixé par la convention de partenariat à signer entre les trois partenaires et le règlement général de l'opération « Vitrines de Lille ».

Cette opération enfin sera mise en oeuvre par un Comité de Pilotage fonctionnant notamment avec deux membres élus de la Ville.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1) de se prononcer sur l'opportunité de cette opération,
- 2) de décider la signature de la convention de partenariat,
- 3) d'accepter le règlement général du Club « Vitrines de Lille »,
- 4) de désigner les deux membres représentant la Ville au Comité de Pilotage du Club des Vitrines de Lille, soit Mme Martine AUBRY et M. Jacques MUTEZ,
- 5) d'autoriser le versement d'une subvention de 300 000 F à la Fédération Lilloise du Commerce sur un compte spécial « Vitrines de Lille » au titre du budget 1995 à imputer sur le chapitre 961-0, article 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/488

OBJETMesures pour l'Emploi -
Partenariat Ville/CBE :
Subvention de la VilleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En février 1995, la Ville de Lille lançait un appel à projets auprès des services municipaux et des associations dans le but de la création d'emplois de services de qualité à la population lilloise. Cette opération s'est réalisée en partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi de Lille qui avait commencé à engager une réflexion sur le redéploiement des dépenses consacrées à l'indemnisation du chômage vers la création d'activités nouvelles.

L'organisation, la mise en œuvre et la conduite du projet lillois, depuis le repérage des emplois correspondant aux besoins identifiés jusqu'au montage d'un programme de formation, se sont réalisées avec le concours du CBE qui a, à cet effet, détaché deux postes de chargées de missions à temps plein au profit de l'équipe opérationnelle de la Ville de Lille, durant 5 mois.

Par conséquent, consciente de l'effort que le CBE a consenti dans ce partenariat, la Ville de Lille souhaite verser une subvention correspondant au salaire de ces 2 postes de travail d'une durée de 5 mois.

Nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 300 000 FF à l'Association du Comité de Bassin d'Emploi de Lille et Environs.

Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 955 2 article 618 sous-compte 8716 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N°95/489

OBJET**Quartier de Wazemmes - Association « Les CRAIGNOS » -
Aide au démarrage pour la création d'un Espace Technique
de l'Insertion - Subvention.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de cinq ans, l'Association « Les CRAIGNOS » intervient dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes du quartier de Wazemmes : mise en place de chantiers école et d'un lieu ressources, création de l'Association Construire-Insertion.

Les difficultés financières de Construire-Insertion ont conduit à la cessation d'activités de cette association et au montage d'un projet global correspondant mieux aux problématiques rencontrées par les publics accueillis par Les CRAIGNOS.

Ce projet consiste en la création d'un espace technique de l'insertion visant d'une part à maintenir un dispositif d'insertion par l'emploi à Wazemmes et, d'autre part, de permettre l'accès aux dispositifs d'insertion liés à l'emploi et à la formation de plus de 250 jeunes adultes.

Il s'articule autour de trois axes :

- la mobilisation pour l'emploi, par la mise en place d'un Atelier technique de recherche emploi-formation,
- l'amélioration des espaces de vie par la création d'une outillothèque permettant à chaque habitant du quartier de Wazemmes d'améliorer ses conditions de logement,
- la création d'emplois d'insertion par la réalisation de plusieurs chantiers école - mobilisation, dans le cadre de la prévention de la récidive.

Le budget prévisionnel global de l'opération est évalué à 1 357 489,00 F. Les recettes escomptées consistent en des :

- prestations de services	:	130 000 F
- subventions de l'Etat	:	115 000 F
- participation du Contrat de Ville	:	115 000 F
- subvention du Conseil Général	:	80 000 F
- subvention du Conseil Régional	:	100 000 F
- participation CNSA, DDTE	:	447 489 F
- participation Espace Réussir-PLIE	:	170 000 F
- subvention de la Ville (aide au démarrage)	:	200 000 F

Nous vous demandons de vouloir bien :

- décider l'attribution d'une subvention de 200 000 F à l'Association pour l'animation de la jeunesse Wazemoise « Les CRAIGNOS », à titre d'aide au démarrage de la création d'un Espace Technique de l'Insertion,

- prélever la somme correspondante sur le chapitre 955-2 article 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/490

OBJET**Quartier de Wazemmes - Festival de l'Accordéon 1995 -**
Subvention à l'Association Compagnie TIRE-LAINE

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le second Festival d'Accordéon du Quartier de Wazemmes a été organisé, en mai dernier, par la Compagnie TIRE-LAINE, sur la base d'un budget global de 200 000,00 F.

Le financement de cette opération a été assuré par la Délégation à la Culture décentralisée et les crédits décentralisés, à hauteurs respectives de 100 000 F et 30 000 F.

La Délégation à la Politique de la Ville est sollicitée à concurrence de 70 000 F.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette manifestation pour le développement social et culturel de Wazemmes, nous vous proposons d'accorder une subvention de 70 000 F à la Compagnie TIRE-LAINE.

La dépense correspondante serait prélevée sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/491

OBJET

**Réalisation d'un guide d'accueil sur le quartier de
Moulins à destination des étudiants de la Faculté
de Droit - Participation de la Ville.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité d'Accompagnement et ses groupes de travail thématiques constitués pour conduire les études d'accompagnement de l'arrivée de la Faculté de Droit à Moulins et dont la Ville a confié la responsabilité du suivi à la SORELI ont notamment mis en évidence la nécessité de réaliser un guide d'accueil à destination des étudiants de Lille II.

En effet, des enquêtes et de la concertation menées, il est apparu clairement que le quartier de Moulins était peu connu, voire dévalorisé et qu'il convenait donc d'améliorer son image auprès des étudiants.

Le guide d'accueil dont la réalisation serait confiée à la SORELI aurait pour vocation de présenter de façon pratique le quartier de Moulins, ses équipements, ses services, ses activités.

Il serait édité à 10 000 exemplaires et diffusé gratuitement à tous les étudiants.

Le coût de cette opération est estimé à 75 200 F HT, soit 90 691,20 F TTC.

Le financement en serait assuré au moyen de participations extérieures, la Ville prenant en charge le solde non couvert par ces participations.

A ce jour le Crédit Municipal de Lille et Transpole se sont engagés à hauteurs respectives de 30 000 F et 9 648 F, ce qui fixe à 51 043,20 F la participation de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir:

- confirmer la réalisation d'un guide d'accueil sur le quartier de Moulins à destination des étudiants de la Faculté de Droit et en confier la mise en oeuvre à la SORELI,
- verser à la SORELI la participation de la Ville, d'un montant de 51 043,20 F étant entendu, que celui-ci serait réduit au cas où d'autres financeurs interviendraient,
- prélever la somme correspondante sur la ligne budgétaire « Interventions Economiques Générales ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/493

OBJET

Budgets primitif et supplémentaire (reports)
Transferts de crédits. Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 4 232 512	EDIFICES CULTUELS HELLEMES. EGLISE ST DENIS. AMENAGEMENT ET REFECTION	922 235 566	OPERATIONS IMMOBIL & MOBIL HORS PROGRAMME HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	22.307,04
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	20.000,00
901 5 235 L13	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS AMENAGEMENT ET RENOVATION DE PLACES, SQUARES, AIRES DE VERDURE, ETC....	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	18.590,00
901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	2.574,33
901 9 235 566	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	922 235 566	OPERATIONS IMMOBIL & MOBIL HORS PROGRAMME HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	32.022,00
903 1 232 K20	ECOLES DU PREMIER DEGRE RESTAURANTS SCOLAIRES. AMENAGEMENTS DIVERS	901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	3.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 52 232 K24	BASSINS DE NATATION BASSINS DE NATATION. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	900 00 232 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. TRAVAUX DE CABLAGE	3.528,65
903 52 232 K24	BASSINS DE NATATION BASSINS DE NATATION. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	550,00
903 60 235 K66	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN VALEUR	908 6 232 K54	ENSEMBLES ET GROUPES IMMOBILIERS ENSEMBLES ET GROUPES IMMOBILIERS DIVERS. TRAVAUX DE RENOVATION, GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	32.000,00
903 69 232 344	AUTRES EQUIPEMENTS BEAUX-ARTS VIEILLE BOURSE. REFECTION DE LA COUR, DES ENTREES ET AMENAGEMENT.	900 9 2147 L1	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. ACQUISITION DE MATERIEL	1.608,98
904 92 2147 I4	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES CLUBS DE PERSONNES AGEES. ACQUISITION DE MATERIEL	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	100.000,00
909 232 K89	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. REMISE EN ETAT	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	441,13

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
909 235 K58	AUTRES EQUIPEMENTS L'ART DANS LA VILLE. IMPLANTATION DE SCULPTURES ET PEINTURES	900 00 2169 C1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. ACQUISITION D'OEUVRES D'ART	14.000,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	35.428,19
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL & MOBIL HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	901 5 2147 LX	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS ESPACES VERTS. ACQUISITION DE MATERIEL	2.000,00
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL & MOBIL HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	8.300,00

TOTAL INVESTISSEMENT	296.350,32
----------------------	------------

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	29.800,00
932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	607,00
932 011 6631	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	63,50
932 012 609	ATELIER DU SCE DES INSTAL THERM ET SANIT AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 L1	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. ACQUISITION DE MATERIEL	10.000,00
932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	3.400,00
932 013 6629	ATELIER DE DECORS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	13.850,00
932 05 609	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTOMOBILES AUTRES FOURNITURES	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	100,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	3.300,00
932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	14.810,00
932 210 6314	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	3.300,00
932 210 638	BATIMENTS COMMUNAUX PRIMES D'ASSURANCES	900 00 232 1A	HOTEL DE VILLE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS, DE SECURITE DE GROSSES REPARATIONS	46.300,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	19.500,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	111.101,81
932 22 6314	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3.700,00
932 5 638	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS PRIMES D'ASSURANCES	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	50.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
934 20 6405	MAIRE MUNICIPALITE COTISATIONS MUNICIPALES	961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	5.000,00
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.738,99
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	6.000,00
936 0 6314	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.853,00
936 0 633	ESPACES VERTS ET JARDINS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL; OUTILLAGE ET MOBILIER	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	6.297,00
936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE SUD DEVELOPPEMENT	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	130.000,00
936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE SUD DEVELOPPEMENT	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBV. A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SOC.ET FAMIL. ACTION SOCIALE TOUS PUBLICS	60.000,00
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	901 5 2147 L10	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS ESPACES VERTS. ACQUISITION DE VEHICULES DE CHANTIER, GROS MATERIEL, BACS A FLEURS	25.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EXERCICE 1995

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	10.000,00
936 20 609	NETTOIEMENT AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	649,93
936 20 609	NETTOIEMENT AUTRES FOURNITURES	940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	2.000,00
936 20 609	NETTOIEMENT AUTRES FOURNITURES	940 31 601	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES ALIMENTATION	1.000,00
936 20 6310	NETTOIEMENT ENTRETIEN DE TERRAINS	932 5 6315	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS ENTRETIEN DE MATERIEL DE TRANSPORT	100.000,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 05 609	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTOMOBILES AUTRES FOURNITURES	200.000,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 05 6314	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTOMOBILES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	200.000,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	7.745,00

89

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 3 606	DENEIGEMENT DE LA VOIRIE FOURNITURES DE VOIRIE	932 5 6315	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS ENTRETIEN DE MATERIEL DE TRANSPORT	100.000,00
940 11 601	ELECTIONS ET REFERENDUMS ALIMENTATION	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	14.980,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5.997,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	500,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.000,00
940 230 657	INFORMATION MUNICIPALE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PHOTOGRAPHES	940 230 657	INFORMATION MUNICIPALE SUBVENTION AU CLUB DE LA PRESSE	5.000,00
940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 665	HOTEL DE VILLE. AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	29.650,00
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS REALISANT DES ECHANGES	500,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	200,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	40.394,78
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 010 6342	ATELIERS MUNICIPAUX GAZ	364,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	600,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	150,00
940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	15.000,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	56.000,00
940 33 6405	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES COTISATIONS MUNICIPALES	961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	34.220,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
942 22 602	POLICE ORDRE PUBLIC HABILLEMENT	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	150,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC SUBVENTION AU CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	-13.000,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC SUBVENTION AU CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	20.000,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	4.404,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	2.732,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC PROGRAMME DE PREVENTION DE LA TOXICOMANIE SUBVENTIONS	800.000,00
943 9 6409	AUTRES ENSEIGNEMENTS AUTRES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS	961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	11.000,00
944 42 643	CLASSES EUROPEENNES FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	940 32 6629	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	21.417,75

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	455,41
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	934 240 633	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.450,00
945 18 609	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTION EXCEPT A LA STE D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE DU LOSC	930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	189.852,65
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	25.000,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	400,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTION EXCEPT A LA STE D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE DU LOSC	961 3 6407	ACTIVITES DES SYNDIC. DE COM & DIST URB PARTICIPATION ORDINAIRE AUX CHARGES INTERCOMMUNALES	4.144,17
945 231 6629	MUSEE COMTESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 51 2147 HX	SALLES DE GYMNASTIQUE TERRAINS ET SALLES DE SPORTS. ACQUISITION DE MATERIEL	33.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 233 609	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE AUTRES FOURNITURES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	2.000,00
945 280 638	ACTIVITES CULTURELLES PRIMES D'ASSURANCES	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	70.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES IMMIGRES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS	45.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTION AUX AMIS DES MUSEES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS	15.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTION AUX AMIS DES MUSEES	945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	60.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS CREDIT LOISIRS	945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	47.872,00
945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	10.803,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	5.400,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	250,00
945 282 657	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE SUBVENTION AU FONJEP	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	1.063,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	840,00
951 427 645	HALTES-GARDERIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	7.000,00
955 1 609	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES FOURNITURES	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	180,24
955 1 633	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	836,38
955 2 611	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES CRAIGNOS"	200.000,00
955 2 618	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS CHARGES SOCIALES	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DE LILLE ET ENVIRONS	300.000,00
955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION A L'ASSOC LILLOISE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	330.280,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 5 645	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	4.000,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 66 609	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	6.900,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	3.200,00
961 0 6405	EXPANSTION ECONOMIQUE GENERALE COTISATIONS MUNICIPALES	961 0 657	EXPANSTION ECONOMIQUE GENERALE SUBVENTION A L'ASSOC. WORLD TRADE CENTER	3.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	16.894,57
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 601	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ALIMENTATION	1.814,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ELEVES DE L'EUDIL	5.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSTION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	65.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSTION ECONOMIQUE GENERALE SUBV. A L'ASSOCIATION WORLD TRADE CENTER	27.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
964 2 609	LOGEMENT AUTRES FOURNITURES	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	35.000,00
964 2 657	LOGEMENT SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	23.586,95
965 2 621	BATIMENTS IMPOTS FONCIERS ET TAXES FONCIERES	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE OPERATION "VITRINES DE LILLE" SUBVENTIONS	50.000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				3.843.598,13

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 16

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
922 1054 N49	OPERATIONS IMMOBIL ET MOBIL HORS PROGRAMME IMPLANTATION DE L'UNIVERSITE DE LILLE II DANS MOULINS. CONSTRUCTION DE LA FACULTE DE DROIT. SUBVENTION DE LA CUDL	903 3 1051 N49	ECOLES SUPERIEURES IMPLANTATION DE L'UNIVERSITE DE LILLE II DANS MOULINS. CONSTRUCTION DE LA FACULTE DE DROIT. SUBVENTION DE L'ETAT	267.308,98
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES				267.308,98
TOTAL BUDGET				4.407.257,43

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS - HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES - LILLE	37.128,00
932 22 6314	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER - HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES - LILLE	640,00
932 5 6315	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS ENTRETIEN DE MATERIEL DE TRANSPORT HELLEMES	932 5 603	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS CARBURANTS - LILLE	498,00
940 23 608	INFORMATION MUNICIPALE FOURNITURES DE BUREAU - HELLEMES	945 12 609	TERRAINS. SALLES DE SPORTS. STADES MUNIC. AUTRES FOURNITURES - HELLEMES	3.971,66
943 1 633	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER - HELLEMES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SUBVENTIONS - HELLEMES	500,00
943 1 645	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS - HELLEMES	944 5 657	COLONIES DE VACANCES SUBVENTIONS - HELLEMES	7.000,00
944 41 642	CLASSES VERTES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES HELLEMES	944 41 643	CLASSES VERTES FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE - LILLE	134.550,00
944 41 642	CLASSES VERTES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES HELLEMES	944 41 645	CLASSES VERTES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS - LILLE	10.246,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/09/95

EXERCICE 1995

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 18

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
944 6 6314	GARDERIES DE VACANCES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER - HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES - LILLE	700,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				195.233,66
TOTAL BUDGET				195.233,66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/494

OBJET

Centre International d'Affaires des Gares
Surcoût T.G.V.
Confirmation de la Garantie du risque financier

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La ZAC du Centre International d'Affaires des Gares a été concédée par la Communauté Urbaine de Lille à la SAEM Euralille par délibération du Conseil de Communauté du 21 septembre 1990. La convention de concession et son avenant n° 2 prévoient que la Ville de Lille supporte une partie du risque financier de l'opération en contrepartie de la prise en charge par la SAEM Euralille du financement du surcoût payé à la S.N.C.F. au titre du passage du TGV Nord dans Lille.

Cette garantie de bonne fin porte sur le surcoût proprement dit ainsi que sur les frais financiers et frais annexes de portage. Elle diminue chaque année au prorata des mètres carrés de SHON vendus ou loués par rapport à la totalité des mètres carrés constructibles prévus (soit à cette date 615 500 m²).

Par délibération du 14 décembre 1990, le Conseil Municipal a entériné ces dispositions et prévu la signature entre la Ville de Lille et la SAEM Euralille d'une convention de garantie de risque financier.

Actuellement le règlement d'aménagement de zone prévoit que la constructibilité de la ZAC du Centre International d'Affaires des Gares s'établit à 615 000 m² de SHON. Les différentes cessions effectuées par la SAEM Euralille depuis l'origine de cette opération, soit 267 099 m² SHON, entraînent la réduction de l'assiette principale du risque financier de la Ville de Lille de 136 000 000 F à 76 934 205 F.

Il apparaît donc souhaitable dans ces conditions que la Ville de Lille, sur ces nouvelles bases, conclut avec la SAEM Euralille, une convention de garantie de la partie du risque financier lié à la prise en charge du surcoût du TGV, garantie portant actuellement à titre principal sur la somme de 76 934 205 F. Cette convention précisera les modalités concrètes d'application.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser le Maire ou l'Adjoint aux Finances à ratifier cette convention.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/495

OBJET**Logiciel de Gestion Financière - Appel d'Offres****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

La mise en oeuvre de la Réforme Comptable prévue par le législateur doit être effective au 1er Janvier 1997. Cependant certaines procédures sont applicables au 1er Janvier 1996.

Une évolution du logiciel de Gestion Financière existant aujourd'hui s'avère nécessaire afin de répondre à ces nouvelles obligations.

Cette phase pourrait s'accompagner de la mise en place de nouveaux outils permettant notamment le suivi analytique et le contrôle de Trésorerie.

Un dossier technique a été établi en vue d'attribuer la fourniture du matériel et du logiciel par voie d'Appel d'Offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296-298 à 300 du Code des Marchés Publics.

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer cette consultation par voie d'Appel d'Offres ouvert et notamment sur la base du Cahier des Clauses Particulières ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/497

OBJET

Quartiers : aides financières

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les conseils de quartier disposent de crédits permettant notamment de favoriser la vie associative.

Bien que les conseils de quartier n'aient pas encore été renouvelés, il apparaît indispensable d'accorder des subventions à certaines associations afin de ne pas compromettre leur action.

Sachant qu'elles ont recueilli l'agrément des conseillers municipaux délégués aux quartiers concernés, nous vous demandons donc de bien vouloir statuer à l'égard des demandes de subventions présentées au tableau ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

QUARTIERS : AIDES FINANCIERES

Quartier	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation
Wazemmes	: Séjour au parc de la Villette, à Paris : de 32 enfants du quartier fréquentant : l'école Rollin Quinet	: Coopérative de l'école Rollin : Quinet	: 3 200 F	: 945.280 - Art 657
Moulins	: . Opération Belfort - organisation de : mini camps du 15 juillet au 31 août : pour 30 adolescents et jeunes adultes	: Association "Itinéraires"	: 5 000 F	: 955.9 - Art 657
	: . Festival de majorettes du 23 : septembre 1995.	: Association Majo Dance	: 1 500 F	: 945.18 - Art 657
	: . Festival Rencontres du 21 au 24 : septembre 1995.	: M.A.J.T.	: 20 000 F	: 940.211 - Art 657
Faubourg de Béthune	: . Fêtes, Sport et Santé : . Voyages en faveur d'enfants et : personnes âgées du quartier.	: Groupement d'Etude et de : Développement de l'Animation : Lilloise.	: 28 367 F : 5 280 F	: 940.31 - Art 657 : 945.280 - Art 657

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/498

OBJET

Personnel de la Ville de Lille
Prise en charge des frais d'inscription
au Marathon de Lille-Métropole 95

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années déjà dans une politique de développement du sport, et particulièrement du sport en entreprise.

Chaque année se déroule, à l'occasion de la Braderie, le Marathon de Lille-Métropole auquel une équipe, composée d'agents municipaux, participe.

Cette année:

-35 inscrits parmi le personnel municipal au Challenge Entreprise, lors du Marathon International le 2 septembre 1995.

Ils ont souhaité participer à cette manifestation et représenter les couleurs de la Ville.

Le coût de cette participation s'élève à:

35 agents X 50,00Frs.....	1 750 F
ainsi que le forfait challenge entreprise.....	500 F
soit une somme totale de.....	2 250F

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser cette dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N°95/499
OBJET

**Création d'un poste de chargé
de mission au développement
du Conseil Communal de
Prévention de la Délinquance (C.C.P.D.)**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, lors de sa séance plénière du 11 février 1995, a retenu le programme d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie élaboré au titre de l'année 1995.

Ce programme comprend d'une part, le plan d'action Lillois de lutte contre la toxicomanie, qui prévoit un renforcement important du dispositif existant, lequel a été adopté par le Conseil Municipal le 19 décembre 1994 ; et d'autre part, un ensemble d'actions qui s'inscrivent dans les autres domaines de prévention de la délinquance et que l'Assemblée Communale a retenu en sa réunion du 20 février 1995.

Le développement croissant des missions dévolues au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance est particulièrement perceptible au sein de ses groupes de travail et du réseau de partenaires associés, au travers des travaux menés avec le Forum Européen pour la Sécurité urbaine, et dans le cadre du programme transfrontalier Nord-Pas de Calais- Wallonie Interreg.

C'est pourquoi, afin de faire face à la montée en charge des missions de mise en oeuvre et de suivi confiées au Secrétariat Permanent du C.C.P.D., je vous propose la création d'un poste de chargé de mission au développement du C.C.P.D.

La nature des fonctions nécessitant des compétences professionnelles particulières, il pourrait être envisagé de faire appel à un contractuel dont la rémunération s'établirait sur la base du premier échelon du grade d'attaché (indice brut 379).

La dépense annuelle correspondante, imputée au Chapitre 931 article 610, est évaluée à 200 000 F, et pourra être prise en charge à 50% par l'Etat et la Région au titre du Contrat de Ville.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser cette dépense.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/500

OBJETGestion Administrative du Personnel
Fonctionnement des Commissions Administratives
Paritaires

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les articles 15 Alinéa 1 et 28 Alinéa 2 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipulent que dans le cas où une commune, le Centre Communal d'Action Sociale et le cas échéant la Caisse des Ecoles qui lui sont rattachés, ne sont pas affiliés à un centre de gestion, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants des établissements publics et de la Commune, de créer auprès de cette dernière une Commission Administrative Paritaire, compétente à l'égard des fonctionnaires de la Commune et de ses établissements.

En conséquence, compte tenu du souci d'avoir un traitement égalitaire des dossiers qui relèvent de la compétence des Commissions Administratives Paritaires, en particulier les promotions, nous vous proposons de reconduire le principe d'une Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard de tous les fonctionnaires de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles, étant entendu qu'il y a bien une Commission Administrative Paritaire pour chaque catégorie A, B et C de fonctionnaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/501

OBJET

Gestion Administrative du Personnel
Fonctionnement des Comités Techniques Paritaires

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Selon les dispositions de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un Comité Technique Paritaire est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Le Comité technique paritaire a pour fonctions d'émettre un avis consultatif sur les questions relatives.

- 1°) A l'organisation des services ;
- 2°) Aux conditions générales de fonctionnement de ces derniers ;
- 3°) Aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel ;
- 4°) A l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration municipale ;
- 5°) A l'élaboration des plans de formation.
- 6°) Aux problèmes d'hygiène et de sécurité, étant entendu qu'il est assisté dans cette tâche par un comité d'hygiène et de sécurité ;

Ce Comité Technique Paritaire est composé en nombre égal :

- d'une part de représentants de l'Administration désignés par l'autorité territoriale parmi les membres du Conseil Municipal ou parmi les agents de la collectivité,
- d'autre part de représentants du personnel élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Désormais la nouvelle rédaction de l'article 32 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 autorise la création d'un Comité Technique Paritaire compétent à l'égard des agents d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs des établissements publics qui lui sont rattachés.

En conséquence, compte tenu des attributions du Comité Technique Paritaire qui touche à la politique générale des ressources humaines, de l'exigence de cohérence de cette politique que doivent conduire la ville et ses établissements publics et qui suppose une approche des problèmes identiques dans les trois collectivités dont d'ailleurs les personnels sont intégrés dans les mêmes services, nous vous proposons :

- de retenir le principe d'un Comité Technique Paritaire unique, compétent à l'égard des agents de la Ville de Lille, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles,
- de fixer à trente, le nombre des membres du Comité Technique Paritaire, ce qui constitue le maximum prévu par les textes, les organisations syndicales ayant été consultées conformément au décret N° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE A L'UNANIMITE
LE 14/05/86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/502

OBJET Gestion Administrative du Personnel
Désignation de M. Jean-Louis FREMAUX
en qualité de membre des Conseils de
Discipline de recours

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En application de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du Décret N° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, les membres des Conseils de discipline de recours sont désignés parmi les membres des Conseils Municipaux des communes situées dans le ressort du Conseil de discipline de recours.

Ces membres sont choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du Conseil municipal, désigné par l'assemblée dont il fait partie.

En conséquence nous vous demandons, compte tenu de la spécificité de la mission à assumer au sein de cet organisme, de désigner M. Jean-Louis FREMAUX, en raison de sa délégation au Personnel - Ressources Humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N95/534

OBJET**Emplois de service -
Convention de mise à disposition****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a mis en oeuvre un programme d'emplois de service destiné à répondre aux besoins accrus de la population lilloise.

L'amélioration des services quotidiens rendus aux habitants s'appuie sur les associations à but non lucratif existantes.

La Ville souhaite, en effet, aider ces associations, déjà pourvoyeuses de services à la personne, à augmenter la gamme et la qualité de leurs services et élargir le public touché.

Dans ce but, la Ville mettra à la disposition d'associations, des salariés embauchés sous Contrat Emploi Solidarité, Emploi Consolidé ou Contrat d'Apprentissage.

Un cadre juridique est nécessaire au bon déroulement de la collaboration instaurée sur ce programme. La convention de mise à disposition ci-jointe précise les engagements réciproques et les responsabilités de la Ville et de l'Association bénéficiaire.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions de mise à disposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/503

OBJET

**Kharkov - Problèmes Sanitaires
dûs à une avarie de la station de
pompage et des canalisations d'eau
potable**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

A la suite de pluies d'orage diluviennes qui se sont abattues sur la Ville de Kharkov en Ukraine, la station de pompage et les canalisations d'eau potable ont été gravement endommagées, privant totalement d'eau durant quelques jours la population de cette ville de 1.600.000 habitants.

Grâce à l'aide accordée par le Gouvernement Ukrainien, les réparations les plus urgentes ont pu être effectuées et l'eau rétablie. Cependant, elle n'est toujours pas potable.

Aussi, le Maire de Kharkov a-t-il sollicité auprès de ses villes jumelées une aide financière destinée en priorité à l'achat de médicaments, de produits désinfectants, afin de prévenir les épidémies, et la poursuite des travaux.

Nous vous demandons en conséquence de répondre favorablement à la demande du Maire de Kharkov :

- en lui accordant une aide humanitaire de 50.000,00 Francs par l'intermédiaire de l'Association pour la Fondation de Lille, qui avancera les fonds et les récupérera auprès de la ville,
- en confiant à une équipe de techniciens une mission d'évaluation des travaux de remise en état du système de traitement et de distribution des eaux et en recherchant les financements nécessaires auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Economique Européenne, dans le cadre de programmes européens : ECOS OUVERTURE et autres - en collaboration avec la Municipalité de Kharkov et ses autres villes jumelées européennes.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 940.232, article 662-9 du Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/504

OBJET

**Echanges de jeunes dans le cadre
des centres aérés Juillet-Août 1995
Réglement des frais.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n° 95/148 du 10 Avril 1995, vous aviez accepté le règlement des dépenses afférentes à l'accueil et au déplacement de deux groupes de jeunes de 12 ans, durant une semaine, dans le cadre des Centres de Loisirs.

Les villes jumelées concernées étaient Erfurt et Turin. Toutefois la Ville d'Erfurt s'est désistée, alors que toutes dispositions étaient prises, pour cet échange.

De ce fait, la Ville de Leeds a été sollicitée et a accepté le principe de cet échange. 12 jeunes de Leeds accompagnés de 2 animateurs ont séjourné du 17 au 23 Juillet 1995 au Centre de Phalempin et 12 petits lillois et animateurs sont repartis à Leeds du 23 au 30 Juillet 1995.

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le règlement des dépenses afférentes à cet échange avec Leeds. La répartition de ces dépenses se fera comme suit :

- . Factures payées par le Service Jumelages,
- . Frais d'hébergement de séjour et de transport dans la région par la Caisse des Ecoles, habilitée à percevoir la part des familles,
- . Régularisation effectuée en fin de séjour par virement de crédit ou titre de recette entre les deux services.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/505

OBJET

**Kharkov - Mise en place d'un
programme de formation professionnelle
Recherche et utilisation des financements**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

A la demande du Maire de Kharkov, une mission s'était rendue dans cette ville, afin d'examiner les besoins en matière de formation dans les domaines de la communication, de la santé, de la gestion administrative et financière des Collectivités Territoriales, de l'économie de marché, et d'y répondre par la présentation d'un programme de formation, dont les financements étaient à rechercher.

Le projet de formation, établi à partir des rapports de chaque intervenant, porte sur les points suivants :

- Formation de journalistes et responsables de presse, dispensée par l'Ecole Supérieure de Journalisme à Kharkov et à Lille.
- Formation de médecins, dispensée par le CHRU de Lille, et spécialisation dans le domaine de la néo-natalité avec accueil en stage de six mois de cinq médecins, dont le responsable du futur centre de péri-natalité de Kharkov.
- Formation théorique et pratique des cadres et agents administratifs dispensée par des praticiens formateurs à Kharkov et à Lille.
- Formation de base des cadres et responsables d'entreprises à l'économie de marché et organisation de stages en entreprise, à Kharkov et à Lille d'une part et mise en place d'un mastère de management financier et contrôle de gestion à l'intention des étudiants en économie de l'Université Polytechnique de Kharkov dans le cadre du programme "TACIS TEMPUS" d'autre part.

Ce projet a reçu l'accord de principe du Maire de Kharkov.

Son coût évalué à 1.200.000,00 Francs sera couvert par des financements recherchés d'une part par la Ville de Lille auprès des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération par l'intermédiaire de l'Ambassade de France en Ukraine et du Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Préfecture, d'autre part par l'Association pour la Fondation de Lille, qui en est d'accord, auprès de la Fondation Européenne des Droits de l'Homme, habilitée par la Communauté Européenne à étudier les candidatures au programme "PHARE et TACIS pour la DEMOCRATIE" réservé aux Associations secondées par les organismes publics associés au projet comme soutiens et partenaires. Ce programme correspond aux objectifs poursuivis par ce projet de formation et accorde jusqu'à 80 % des financements. La date limite de dépôt des dossiers est le 31 Octobre 1995.

Par ailleurs la Ville de Lille recevra au titre de la coopération décentralisée pour 1995 une aide financière de 200.000,00 Francs destinée à la réalisation de ce projet.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 11 Mai 1995, nous vous demandons :

- d'associer la Ville de Lille en tant que partenaire et soutien à la demande présentée par l'Association pour la Fondation de Lille au titre du programme "PHARE TACIS pour la DEMOCRATIE.
- de compléter financièrement l'aide communautaire par le reversement à l'Association des subventions qui sont ou seront attribuées à la Ville de Lille pour la réalisation de ce programme de formation professionnelle à destination de Kharkov.
- d'affecter d'ores et déjà en dépense sur les crédits du Service Jumelages - 940.32 - la subvention de 200.000,00 Francs octroyée par le SGAR qui la reversera à l'Association pour la Fondation de Lille au titre de son partenariat à la préparation et à la réalisation de ce programme.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/506

OBJET Projet de convention entre la ville et l'association intercommunale d'aide aux victimes relative à l'accueil de délinquants dans le cadre de la médiation-réparation et de l'alternative aux poursuites

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs**

Depuis plusieurs années, la Chancellerie a manifesté sa volonté de rendre plus adéquates les mesures de réparation aux infractions pénales mineures par le recours à des sanctions réparatrices effectuées au profit de la collectivité. Dans cette optique ont été mis en place les Travaux d'Intérêt Général plus communément connus sous le sigle de T.I.G.

Désireuse de participer activement à cette démarche alliant réparation et insertion, la Ville de Lille a apporté son concours à la mise en place de ces mesures en accueillant des délinquants au sein de divers services municipaux.

Après une période de fonctionnement expérimentale positive, il convient aujourd'hui d'officialiser les relations qu'entretient la Ville avec ses partenaires, associatifs et institutionnels. Ainsi, je vous propose de conclure diverses conventions relatives aux conditions d'accueil des primo-délinquants au sein des services municipaux dans le cadre de T.I.G. ou de la médiation-réparation et l'alternative aux poursuites.

Dans un premier temps, je soumetts à votre délibération un projet de convention à intervenir entre la Ville et l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes concernant l'accueil de primo-délinquants majeurs tenus d'effectuer une tâche de réparation au profit de la collectivité en alternative aux poursuites pénales.

Expérimenté depuis plusieurs mois, ce dispositif s'est avéré très adapté aux souhaits des victimes et à la situation des délinquants.

En effet, conformément à l'article 41 du Code de Procédure Pénale, le Procureur de la République est non seulement maître de l'opportunité des poursuites mais peut également prendre toute mesure qu'il juge utile pour permettre la réparation adéquate de l'infraction, en dehors d'une procédure judiciaire.

Sur la base de ce texte, pour les infractions les moins graves (vol à l'étalage principalement), le Parquet de Lille propose aux primo-délinquants de choisir entre des poursuites pénales de type classique ou la réparation immédiate au profit de la collectivité qui prend la forme d'une tâche à effectuer d'une durée comprise entre 5 et 20 heures en fonction de la gravité de l'infraction commise, sachant que la réparation des droits de la victime est par ailleurs préservée.

Lorsque le délinquant a expressément choisi cette seconde solution, il appartient à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes de lui trouver une structure d'accueil au sein de laquelle il effectuera sa tâche de réparation et où il sera suivi et évalué. Dans tous les cas, les personnes accueillies sont majeures, non récidivistes et volontaires.

Cette technique particulière de médiation-réparation s'avère être très avantageuse pour les parties en présence. En effet, elle permet la réparation de l'infraction dans des délais très courts, l'insertion du délinquant dans un milieu professionnel adapté à ses capacités et la non-inscription d'une condamnation éventuelle sur son casier judiciaire.

En conséquence, je vous propose de donner votre aval pour la signature de cette convention réglementant les rapports entre la Ville et l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes qui sera, par la suite, suivie d'un autre texte relatif à l'accueil des délinquants mineurs et des personnes condamnées à effectuer un T.I.G.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/507

OBJET

Relogement de l'I.A.E. dans l'Hospice Général
Cession de la cour Nord à la C.U.D.L. pour
classement dans le domaine public

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Les travaux d'installation de l'IAE dans l'Hospice Général se terminent. Nous allons procéder aux aménagements de voirie (trottoirs, parking). Lors des négociations avec les utilisateurs, il est apparu souhaitable de transférer la cour Nord, qui sera aménagée en parking, dans le domaine public, afin de faciliter les conditions de réalisation et d'entretien ultérieur.

Nous vous demandons :

- de décider la cession gratuite à la C.U.D.L. de la cour Nord de l'Hospice Général
- de demander son classement dans le domaine public communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/508

OBJETRAVALEMENT DE FACADES
SUBVENTIONSRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,RAVALEMENT DE FACADES
SUBVENTIONS

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

Nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* Centre Hospitalier Régional de Lille 2, Av. Oscar Lambret 59037 LILLE
CEDEX - propriétaire du 11, rue Alexandre Leleux

- montant HT des travaux	169.546 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.650 F

* Madame DEBUCK 49, rue Alfred de Musset

- montant HT des travaux	2.510 F
- montant de la subvention (10%)	260 F

* Monsieur BOUDRY 109/12 Avenue de la Marne 59700 MARCQ EN
BAROEUL - propriétaire du 34, rue Alphonse Mercier

- montant HT des travaux	15.329 F
- montant de la subvention (10%)	1.540 F

* Centre Hospitalier Régional de Lille 2, Av. Oscar Lambret 59037 LILLE
CEDEX - propriétaire des 65 à 71 rue d'Angleterre

- montant HT des travaux	474.059 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	17.160 F

* Madame FELIX 10, place Antoine Tacq

- montant HT des travaux	39.693 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	2.790 F

* S.N.F.I. Syndic 7, rue Gustave Delory - syndic de copropriété des 20, rue Armand Carrel et 5 à 9, Bd des Défenseurs

- montant HT des travaux	317.177 F
- montant de la subvention (10%)	31.720 F

* Copropriété du Palais Lillois 9, rue Anatole France 59800 LILLE - propriétaire du 7 ter rue des Arts

- montant HT des travaux	207.900 F
- montant de la subvention (10%)	20.790 F

* Monsieur COURBO 24, rue Berthelot

- montant HT des travaux	15.371 F
- montant de la subvention (10%)	1.540 F

* Monsieur DAUPIN Franck 9/43, Résidence Dampierre Parc St Maur 59800 LILLE - propriétaire du 11, Bd Bigo Danel

- montant HT des travaux	55.991 F
- montant de la subvention (30F/ m ²)	4.360 F

* Monsieur BOULANT 6, rue Bourignon

- montant HT des travaux	20509 F
- montant de la subvention (30F:m2)	1.980 F

* Monsieur MARCHAND 47, rue Brûle Maison

- montant HT des travaux	16.020 F
- montant de la subvention (10%)	1.610 F

* M. WEILLAERT Route de Watou 59114 STEENVORDE - propriétaire du 76, rue Brûle Maison

- montant HT des travaux	15.057 F
- montant de la subvention (10%)	1.510 F

* Madame FOURMAUX 124, rue de Cambrai

- montant HT des travaux	26.676 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.980 F

* Ets G. DEBEUNNE 13, rue Jeanne Maillotte 59000 LILLE - syndic du
38, rue de Canteleu

- montant HT des travaux	19.800 F
- montant de la subvention (10%)	1.980 F

* Madame DIEVAL 61, rue Caumartin

- montant HT des travaux	32.500 F
- montant de la subvention (10%)	3.250 F

* Monsieur WALTER 92, rue Caumartin

- montant HT des travaux	29.494 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	2.150 F

* SCI LEBLOND 65, rue Colbert

- montant HT des travaux	18.740 F
- montant de la subvention (10%)	1.880 F

* Monsieur BAILLIET 71-73, rue Colbert

- montant HT des travaux	22.980 F
- montant de la subvention (10%)	2.300 F

* Monsieur QUINTIN 127, rue Colbert

- montant HT des travaux	102.675 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	5.830 F

* Monsieur TRIEFFRY 4, rue Colson

- montant HT des travaux	29.590 F
- montant de la subvention (10%)	2.960 F

* Monsieur GIRARD 6, rue Colson

- montant HT des travaux	18.184 F
- montant de la subvention (10%)	1.820 F

* Monsieur MOREL 162, Av. de la Libération 62700 BRUAY LA
BUISSIÈRE - propriétaire du 36, rue de Condé

- montant HT des travaux	77.903 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.180 F

* Monsieur DESITTER 11, rue de Coulmiers

- montant HT des travaux	31.445 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	2.380 F

* Monsieur JOUS 19, rue Deschodt

- montant HT des travaux 12.346 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 1.040 F

* Monsieur CATTIAUX 11, rue de Dieppe

- montant HT des travaux 4.387 F
 - montant de la subvention (10%) 440 F

* SA DUDICOURT 307, rue Léon Gambetta 59000 LILLE - syndic du 75, rue de Douai

- montant HT des travaux 10.958 F
 - montant de la subvention (10%) 1.100 F

* Monsieur BOYENVAL 91, rue de Douai

- montant HT des travaux 13.321 F
 - montant de la subvention 1.340 F

* S.N.F.I. 7, rue Gustave Delory - syndic de copropriété des 2 et 2bis, square Dutilleul

- montant HT des travaux 293.536 F
 - montant de la subvention (10%) 29.360 F

* Monsieur FAISANT 11, rue Edmond Bailleux

- montant HT des travaux 12.000 F
 - montant de la subvention (10%) 1.200 F

* Agence MORONVAL 94, rue du Molinel 59800 LILLE - syndic du 45, rue Edouard Delesalle

- montant HT des travaux 90.719 F
 - montant de la subvention (10%) 9.080 F

* Monsieur CHEVALIER CHARIER 74, rue du Lieutenant Colin 59790 RONCHIN - propriétaire du 25, rue d'Ennetières

- montant HT des travaux 4.679 F
 - montant de la subvention (10%) 470 F

* Centre Hospitalier Régional de Lille 2 Av. Oscar Lambret 59037 LILLE CEDEX - propriétaire du 31, rue Ernest Deconinck

- montant HT des travaux 55.928 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 3.120 F

* Madame BRUNET 156, rue du Fg de Roubaix

- montant HT des travaux	54.887 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.160 F

* SCI du 9 rue A. Fiens

- montant HT des travaux	104.718 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.760 F

* Madame MONDO 4, rue Flamen

- montant HT des travaux	19.550 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.820 F

* Monsieur LONGUEPE 5, rue Flamen

- montant HT des travaux	44.872 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.190 F

* UFFI Syndic 6/8, rue Léon Trulin 59800 LILLE - syndic des 11-15, Av.

Foch

- montant HT des travaux	46.126 F
- montant de la subvention (10%)	4.620 F

* BUAT Copropriétés 15, rue Edouard Delesalle 59013 LILLE CEDEX -
syndic du 2, rue Gauthier de Chatillon

- montant HT des travaux	559.038 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	19.530 F

* Monsieur DENIS 21, rue Gosselet

- montant HT des travaux	143.300 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	6.720 F

* Association Recherche et Formation 22, rue Halévy

- montant HT des travaux	247.026 F
- montant de la subvention (10%)	24.710 F

* Monsieur THOMA 8, rue Hovelacque

- montant HT des travaux	32.500 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.970 F

* GESTRIM DE RYCKER 39-41, rue d'Isly 59000 LILLE - syndic du 45, rue d'Isly

- montant HT des travaux	84.320 F
- montant de la subvention (10%)	8.440 F

* Madame LYS 102, rue d'Isly

- montant HT des travaux	50.555 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.470 F

* Madame HENDRICKX 51, rue Jacquemars Gielée

- montant HT des travaux	14.618 F
- montant de la subvention (10%)	1.470 F

* Monsieur LOUPIE 106, Avenue de Flandre 59290 WASQUEHAL - propriétaire du 34 rue des Jardins

- montant HT des travaux	44.152 F
- montant de la subvention (10%)	4.420 F

* Cabinet BUAT 15, rue Edouard Delesalle 59800 LILLE - syndic du 44, rue Jean Bart

- montant HT des travaux	59.636 F
- montant de la subvention (10%)	5.970 F

* Monsieur ADAMCZAK 75, rue Jeanne d'Arc

- montant HT des travaux	9.500 F
- montant de la subvention (10%)	950 F

* Monsieur MARIET 13, rue de La Bassée

- montant HT des travaux	18.750 F
- montant de la subvention (10%)	1.880 F

* Madame DESOUTTER 10, Avenue Léon Jouhaux

- montant HT des travaux	43.916 F
- montant de la subvention (10%)	4.400 F

* Monsieur BUCHINGER 31, rue de Loos

- montant HT des travaux	41.215 F
- montant de la subvention (10%)	4.130 F

* Monsieur MASSIET 11, rue de Mango 59190 HAZEBROUCK -
propriétaire du 18/20 rue Louis Spriet

- montant HT des travaux	12.340 F
- montant de la subvention (10%)	1.240 F

* Monsieur KEITA 48, rue de Lyon

- montant HT des travaux	6.500 F
- montant de la subvention (10%)	650 F

* Madame JONCKHEERE 73, rue Manuel

- montant HT des travaux	22.300 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.490 F

* Monsieur FOULON 112, rue d'Austerlitz propriétaire du 57, rue du
Marché

- montant HT des travaux	23.319 F
- montant de la subvention (10%)	2.340 F

* Syndic de la copropriété TASSIGNY chez Monsieur BOCQUILLON 15,
rue du Maréchal De Lattre de Tassigny

- montant HT des travaux	83.703 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	7.530 F

* Monsieur CAENEN 11, rue Meurein - propriétaire des 9 et 11, rue
Meurein

- montant HT des travaux	64.171 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	5.160 F

* Monsieur MACAREZ 8 et 10, rue Moillet

- montant HT des travaux	80.100 F
- montant de la Subvention (30F/m ²)	7.220 F

* LEDOUX Philippe 8bis, place Simon Vollant 59800 LILLE - syndic des
17-19 rue du Molinel

- montant HT des travaux	94.106 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	5.280 F

* Monsieur VANDAELE 21, Avenue Foch 59800 LILLE - propriétaire du
7bis, Square Morisson

- montant HT des travaux	187.506 F
- montant de la subvention (10%)	18.750 F

* Monsieur MORLIGHEM 122, rue de Paris

- montant HT des travaux	15.130 F
- montant de la subvention (10%)	1.520 F

* Monsieur BETREMIEUX 50, Bd Jean Baptiste Lebas 59000 LILLE -
propriétaire du 73, rue Philippe de Comines

- montant HT des travaux	21.000 F
- montant de la subvention (10%)	2.100 F

* Madame REILLE 317, av. de l'Hippodrome 59130 LAMBERSART -
propriétaire du 34, rue Pierre Martel

- montant HT des travaux	28.950 F
- montant de la subvention (30Fm ²)	1.650 F

* Syndic de copropriété 90, rue du Port - 5/3, rue Frédéric Mottez à LILLE

- montant HT des travaux	54289 F
- montant de la subvention (10%)	5.430 F

* Monsieur MAROT 112, rue du Port - Angle 70, rue des Stations

- montant HT des travaux	134.907 F
- montant de la subvention (10%)	13.490 F

* Monsieur DEBERGUE 255, rue des Postes

- montant HT des travaux	48.800 F
- montant de la subvention (10%)	4.880 F

* M. DELEVOYE 51, rue Roland

- montant HT des travaux	30.012 F
- montant de la subvention (10%)	3.010 F

* Madame CABUSA 8, rue de Rouen

- montant HT des travaux	7.256 F
- montant de la subvention (10%)	730 F

* Monsieur GERARD 2, rue Saint Jean Baptiste de la Salle

- montant HT des travaux	12.407 F
- montant de la subvention (10%)	1.240 F

* Paroisse St Michel 2, rue des Pyramides 59000 LILLE - propriétaire du
20 Parvis Saint Michel

- montant HT des travaux	48.800 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.180 F

* Monsieur LANGLET 5, rue des Stations

- montant HT des travaux	19.566 F
- montant de la subvention (10%)	1.960 F

* Monsieur CHANTRY 20, rue des Stations

- montant HT des travaux	15.600 F
- montant de la subvention (10%)	1.560 F

* Association Immobilière Région Nord 99, rue des Stations

- montant HT des travaux	72.280 F
- montant de la subvention (10%)	7.230 F

* Madame D'HOOGHE 112, rue des Stations

- montant HT des travaux	26.659 F
- montant de la subvention (10%)	2.670 F

* Mademoiselle MEURISSE 20, rue des Trois Couronnes

- montant HT des travaux	53.500 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.480 F

* Cab DESCAMPIAUX 58, rue de Turenne - syndic du 62, rue de Turenne

- montant HT des travaux	34.225 F
- montant de la subvention (10%)	3.430 F

* Monsieur PASQUESOONE 83 bis, rue de Turenne

- montant HT des travaux	39.634 F
- montant de la subvention (30 F/m ²)	3.720 F

* Cab DESCAMPIAUX 58, rue de Turenne - syndic du 18, rue de Valmy

- montant HT des travaux	156.401 F
- montant de la subvention (10%)	15.640 F

* Monsieur CLEENEWERCK 21, rue Vergniaud

- montant HT des travaux	20.800 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.000 F

* Madame HUE 262, Bd Victor Hugo

- montant HT des travaux	22.607 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.180 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chapitre 914-8 Article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 92/509

OBJET

- Opération d'aménagement "Flandre-Gambetta"
- Traité de concession à la SORELI -
Avenant n° 1

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 88/87 du 11 mars 1988, vous avez concédé à la SORELI Société Anonyme d'Economie Mixte, 7 Bd Louis XIV, l'aménagement en 2 phases de l'opération "Flandre-Gambetta" pour une durée de 7 ans à partir du 29 août 1988

La première phase (hôtel "baladins" de 55 chambres et 25 logements) s'est achevée en 1991 ; la seconde phase, qui devait débuter en 1992 a connu des difficultés diverses.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer, avec la SORELI un avenant n° 1 au traité initial prolongeant de 3 ans la durée de la concession.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/512

OBJET

Monuments Historiques
Eglise Saint Maurice
Restauration d'une peinture
classée sur le mur Nord

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Conservation Régionale des Monuments Historiques vient de nous proposer la restauration d'une peinture située sur le mur Nord de l'église Saint Maurice.

La remise en état de cet objet mobilier classé a fait l'objet d'un devis d'intervention d'urgence au motif que : "l'état de conservation de la peinture située sur le mur Nord s'est fortement dégradée ces derniers mois. En effet, l'air sec de l'été favorisant l'évaporation de l'eau contenue dans la pierre provoque ainsi, la migration des sels et l'éclatement de la couche picturale. Il est donc très urgent d'intervenir si nous voulons stopper ce processus".

D'un coût chiffré à 69.974 F TTC par l'Atelier ARCAMS, ces travaux peuvent être pris en charge pour partie par l'Etat.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- décider la réalisation de l'opération de restauration de la peinture située sur le mur Nord, objet mobilier classé, propriété de la Ville, pour un montant TTC de 69.974 Frs ;
- confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Etat
- autoriser la signature de la convention nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- solliciter de l'Etat une subvention de 37.311,60 Frs, soit 63,24 % du coût H.T. ;
- prévoir l'encaissement de cette subvention et son réemploi sur le sous-chapitre 900.4, article 235 K5 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N°95/513

OBJET

Monuments Historiques -
Eglise du Sacré-Coeur -
Vitraux- Deuxième tranche
de restauration

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 octobre 1994, le Conseil Municipal décidait la restauration des vitraux figurés de la grande seconde baie double sur la face nord du chevet de l'Eglise du Sacré-Coeur à LILLE, classés parmi les Objets Mobiliers par arrêté du 29 mars 1983.

Cette restauration ayant été menée à bien, la Direction du Patrimoine nous a proposé de mettre en place la suite du programme de remise en état des verrières de cet édifice.

En accord avec la Conservation des Antiquités et Objets d'Art, un devis a été établi par le Maître-Verrier BROUARD.

Arrêtés à la somme de 200.000 Francs T.T.C., ces travaux pourraient être financés comme suit :

- 75 % du montant H.T. subventionnés par l'Etat ;
- le solde à la charge de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'Etat et la Ville
- confier la maîtrise d'oeuvre à l'Etat ;
- verser, sous forme de fonds de concours, la part attendue de la Ville de 25 % sur le H.T., plus la T.V.A., soit globalement 73.524 Francs.

Cette somme pourra être prélevée, pour partie sur la ligne gérée par les Services Techniques, intitulée « Monuments Historiques, travaux de réfection et de mise en valeur » - imputation 903.60 - article 235 K 66, sous-compte O3353.

- pour partie sur la ligne « Edifices Culturels - Oeuvres d'Art et divers - Réfections » - imputation 900.4 - article 235 KJ - sous-compte O1187.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/514

OBJET

Dépliant "Villes Fortifiées"
du Nord - Pas-de-Calais
Convention Ville de Lille
Association T.G. Villes

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la Journée des Villes Fortifiées le 30 Avril 1995, un dépliant intitulé "Découverte des fortifications" a été édité conjointement avec le Comité Régional de Tourisme du Nord-Pas-de-Calais et l'Association TG Villes. Cette dernière, par convention ci-jointe, s'est engagée à verser pour ce faire, à la Ville de Lille une aide financière de 3.500 Frs.

Nous vous demandons de bien vouloir décider l'encaissement de cette participation, sur le budget de la Ville et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur le sous-chapitre 945.280 - 662.9 sous-compte 02494 intitulé "Réalisation de plaquettes".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/515

OBJET

Musée des Beaux-Arts -
Intégration dans les collections
d'un legs de Monsieur PIMET et
de 21 oeuvres d'art, dons de la
Société des Amis des Musées

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'étude de RACLE et COLIN, notaires à BESANCON, a fait connaître à la Conservation du Musée des Beaux-Arts de LILLE, les termes du testament de Monsieur Henri PIMET, de SELLIERES, par lequel ce dernier lègue, au Musée des Beaux-Arts de LILLE, un tableau représentant Albert, Comte de Labasesque.

Monsieur le Conservateur Général a pris possession de ce legs en février dernier à l'étude de Maître FENAUX, Commissaire Priseur à LONS-LE-SAUNIER.

Nous vous demandons de bien vouloir entériner ce legs qui sera intégré dans les collections du Musée.

Par ailleurs, grâce au Mécénat de la Société des Amis des Musées de LILLE, le Palais des Beaux-Arts a enrichi ses collections d'un tableau et de vingt dessins. Leur liste est reprise ci-après.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter ce don à intégrer dans les collections du Musée.

ADOPTÉE à l'unanimité

- P 2013 Anita de Caro (1900-)
La ville des trois soleils (toile 1,51 x 0,51)
- W 4063 Arnould de Vuez (1644-1720)
Figure drapée tournée vers la droite (sanguine, 50 x 33 cm)
- W 4065 Jacques Sarrazin (1592-1650)
Triton et figure de fleuve (pierre noire, 11 x 15 cm)
- W 4066 & Georges Lacombe (1868-1916)
W 4067 Deux études pour une sculpture (pinceau et encre de chine, 11 x 15 cm et 27 x 20 cm)
- W 4073 Nicolas de Plattemontagne (1631-1706)
Saint Luc (pierre noire 23 x 26 cm)
- W 4115 Arnould de Vuez (1644-1720)
Le Christ remet les clefs à saint Pierre (sanguine, 59 x 42 cm)
- W 4253 Arnould de Vuez (1644-1720)
Figures mythologiques entourant un laureau (plume et encre grise 23 x 35 cm)
- W 4254 Etude de deux bras et de deux pieds (pierre noire, 28 x 44 cm)
- W 4255 Homme nu levant un bras (pierre noire, 51 x 40 cm)
- W 4257 Nicolle (1754-1826)
Etudes de figures à l'italienne (plume et encre brune, 12 x 19 cm)
- W 4258 Roybet (1840-1920)
Deux études d'une main tenant un pinceau (fusain, 27 x 20 cm)
- W 4259 Alexandre Bida (1823-1895)
Jeune homme et jeune femme à l'orientale (crayon noir, 24 x 18 cm)
- W 4260 Jacob Ferdinand Voet (1639- vers 1700)
Portrait d'homme (pastel, 23 x 16 cm)
- W 4261 Adolphe Cals (1810-1880)
Vue d'une maison (crayon, 21 x 17 cm)
- W 4262 Jean-Achille Benouville (1815-1891)
Etude de rocher et d'arbre (fusain, 23 x 14 cm)
- W 4263 Omer Charlet (1809-1882)
Femme debout portant un fardeau (crayon noir, 44 x 27cm)
- W 4264 France XIXème
Saint Paul prêchant (fusain, 54 x 36 cm)
- W 4265, François Edouard Bertin (1797-1871)
Vue d'un bâtiment religieux oriental (pierre noire, 21 x 30 cm)
- W 4266, François Verdier (1651-1730)
Ange agenouillé (sanguine, 27 x 18 cm)
- W 4267 Henri de Favanne (1668-1752)
Deux études de femmes (pierre noire, 27 x 37 cm)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/516

OBJET

Musée des Beaux-Arts -
Nouvelle convention d'édition
avec la R.M.N.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 93/468 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal décidait la passation avec la R.M.N. - Réunion des Musées Nationaux - d'une convention d'édition des ouvrages du Musée des Beaux-Arts pour 1994 et 1995.

Le programme d'édition pour 1996 et 1997 étant aujourd'hui arrêté - voir ci-joint - nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer une nouvelle convention avec la R.M.N. Elle prendra effet à compter du 1er janvier 1996. Les modalités d'intervention des 2 parties co-signataires restent les mêmes, exception faite d'une modification en l'article 4.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/517

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse
Livre «Regard sur la procession de Lille
et l'Ommegang d'Anvers ».
Budget prévisionnel et tarification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique éditoriale et en lien avec la manifestation proposée par l'ensemble Continuum autour des tableaux de Van Bredael (Cortège à Anvers et Fête à Anvers) et de François Watteau (La procession de Lille) le musée de l'Hospice Comtesse a engagé sur son budget la réalisation d'un livret (format 16 x 16, 36 pages, auteur Aude Cordonnier, éditeur Musée de l'hospice Comtesse) dont la parution est prévue fin septembre. Une subvention de 20.000 frs est accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cet ouvrage sera tiré en 1.000 exemplaires :

- 800 exemplaires seront mis en vente
- 200 exemplaires seront réservés pour la communication du musée.

Son prix de vente est fixé à 50 frs T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/518

OBJET

Musée Industriel et Commercial -
Fonds photographique - Convention
avec le Conseil Général du Nord -
Admission en recettes de la subvention -
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Commission Permanente du Conseil Général du Nord, réunie le 3 juillet 1995, sous la présidence de Monsieur Jacques DONNAY, a décidé d'attribuer à la Ville de LILLE, une participation financière d'un montant de 40.000 Francs pour la réalisation de la fin du pré-inventaire de restauration et une étude scientifique du fonds photographique, collection du Musée Industriel et Commercial.

Une convention, ci-jointe, a été établie en ce sens par les Services Départementaux.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de ce document ;
- prévoir l'encaissement de la subvention départementale et son réemploi sur le sous-chapitre 945-232 - article 662.9 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 23 septembre 1995
N° 95/519

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Acquisition d'un fonds de
photographies du photographe
Emile DESCAMPS -
Demande de subvention de l'Etat
Admission en recettes -
Ouverture de crédit d'emploi.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale de Lille a acquis pour la somme de 50.000F un fonds important de photographies du photographe français Emile DESCAMPS.

Le photographe, né à Croix 1913, mort à Roubaix en 1985, est l'un des grands classiques de la photographie française, très attaché aux valeurs traditionnelles de sa région et aux grands courants picturaux du début du siècle.

Ce fonds comporte toutes les photographies importantes de Monsieur DESCAMPS : 723 photographies en grand format dont 477 sont datées et 900 négatifs.

L'Etat est susceptible de subventionner cette acquisition, en conséquence, il est proposé de :

- solliciter de celui-ci une subvention au plus haut taux,
- prévoir l'admission en recettes de la subvention sur l'imputation 945-220- Article 7371
- prévoir l'ouverture de crédit d'emploi en temps opportun au chapitre 945-220 - Article 6632 - S/c 8699
(Achats de livres-Subventions-Emploi)

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/520

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Mise en place d'un service
de consultation de CD-ROM

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La multiplication des supports de l'information depuis quelques années, en particulier le CD-ROM, incite les bibliothèques à en proposer l'accès à leurs usagers.

A côté du catalogue de la Bibliothèque Nationale de France, de nombreuses autres sources d'information peuvent être ainsi proposées au public, qu'il s'agisse de documents réalisés par les établissements eux-même ou en vente dans le commerce tels les encyclopédies, les journaux (Le Monde), ou du dépouillement de périodiques.

La Bibliothèque Municipale de Lille se propose de mettre à la disposition du public les CD-ROM qu'elle utilise déjà en interne tels Electre ou le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France, ainsi que le CD-ROM du "GRAND HEBDOMADAIRE ILLUSTRE", les étiquettes de fil dont la numérisation a été réalisée précédemment.

D'autres titres seront acquis après la mise en place de ce service comme les encyclopédies, les périodiques ou les bases de données spécifiques.

Le choix d'un serveur, qui évite tout contact direct avec les CD-ROM, supprimera tout risque de vol et évitera de multiplier les terminaux dédiés à la lecture d'un seul CD-ROM et occasionnerait ainsi des coûts moins importants.

Parallèlement, la numérisation du fonds se poursuivra en commençant par la saisie des dossiers de presse consacrés à Lille et celle du fonds de cartes postales. Le but étant la réalisation à terme d'une base d'information locale.

Par ailleurs, il est prévu de numériser les miniatures des manuscrits à partir de diapositives. L'accès du public à ces fonds patrimoniaux en sera facilité tout en en assurant une meilleure conservation.

Le public de la bibliothèque est déjà familiarisé à la pratique de recherches sur écran en raison de l'informatisation en cours de réalisation des catalogues. De plus, il sera mis à la disposition du public mal voyant et non voyant un service qui utilisera les mêmes supports grâce à un micro ordinateur muni d'un clavier braille éphémère.

Le projet est entièrement modulable et le nombre de terminaux mis en place sera augmenté en fonction des CD-ROM acquis par la bibliothèque.

A terme, dix postes de consultation seront desservis par un juke box et un serveur pouvant proposer jusqu'à 150 CD-ROM.

Il faut souligner que cette solution permet d'utiliser le cablage existant à la bibliothèque. Chaque poste de travail pourra également accéder au catalogue général de la bibliothèque.

Ce projet vise à donner à un public le plus large possible, y compris handicapé visuel, un accès, non seulement à une information riche et diversifiée, mais aussi aux fonds patrimoniaux sans nuire à leur conservation, sur des supports modernes faciles à utiliser.

Il est proposé de :

- solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au plus haut taux pour la réalisation de cette opération .

- prévoir en temps opportun l'admission en recettes de la subvention sur l'imputation 903-63 - Article 1051 P. G11 et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'imputation 903-63 Article 2141 P. G11 - S/C 1322 (Acquisition de matériel)

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/521

OBJETPalais des Beaux-Arts - RénovationLot n°2 : Gros oeuvre - Lot n°3 : EtanchéitéLot n°9 : Chauffage - Lot n°10 : Plomberie SanitaireLot n°16 A : Plâtrerie

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 juillet 1990, vous avez désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Une seconde mission portant sur la muséographie a été ensuite confiée à Monsieur IBOS par délibérations 91/697 du 16 décembre 1991 et 92/445 du 16 octobre 1992.

Par délibération 95/290 du 10 avril 1995 amulant la 94/512 du 10 octobre 1994, vous avez décidé la réalisation d'une deuxième tranche de travaux.

Les travaux de la première tranche sont actuellement en cours.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte dès la première tranche, certains travaux qui étaient prévus en deuxième tranche, et qui sont soit techniquement liés aux travaux en cours, soit situés dans des locaux terminés ouverts au public dès l'ouverture ; ces travaux concernent :

Lot 2 : gros oeuvre

- remplacement de chapes par des rencharges béton
- remplacement d'enduits ciment par un enduit plâtre (hors lot)

Montant initialAvenantNouveau montant

48.977.211,75 F. T.T.C.

- 126.069,58 F. T.T.C.

48.851.142,17 F. T.T.C.

Lot 3 : étanchéité

- pose de bondes inox dans le bassin d'eau ceinturant la verrière de la salle d'exposition temporaire, nécessaires au mouvement de l'eau. Ces bondes posées sont liées à l'étanchéité.
- une étanchéité complémentaire sur locaux enterrés.

2.467.716,33 F. T.T.C.

89.467,98 F. T.T.C.

2.557.184,31 F. T.T.C.

Lot 9 : chauffage

La mise en place de dispositifs électriques et hydrauliques reliés à la gestion technique centralisée, permettant un pilotage et un contrôle à distance. Le fonctionnement des installations sera en meilleure adéquation avec les périodes d'ouverture, contribuant ainsi à un meilleur confort et une meilleure gestion énergétique et financière.

12.269.932,60 F. T.T.C.

596.764,98 F. T.T.C.

12.866.697,58 F. T.T.C.

Lot 10 : plomberie sanitaire : amenée des eaux d'exhaure au local groupes froids

2.540.376,42 F. T.T.C.

87.380,73 F. T.T.C.

2.627.757,15 F. T.T.C.

Lot 16 A : plâtrerie : remplacement d'un enduit ciment par un enduit plâtre dans la circulation d'accès à la salle des plans reliefs. Ces travaux étant compensés par la moins- value du lot n°2.

2.222.877,60 F. T.T.C.

103.544,74 F. T.T.C.

2.326.422,34 F. T.T.C.

Nous vous demandons votre accord sur la mise en oeuvre de ces prestations et de bien vouloir autoriser la passation des avenants cités ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95 / 523

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation
Lot n°26 : Peinture miroiterie - Substitution du
mandataire commun - Avenant

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 Juillet 1990, vous avez désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Une seconde mission portant sur la muséographie a été ensuite confiée à Monsieur IBOS par délibérations 91/697 du 16 décembre 1991 et 92/445 du 16 octobre 1992.

Par délibération n°95/290 du 10 avril 1995 annulant celle du n°94/512 du 10 octobre 1994, vous avez décidé la réalisation d'une deuxième tranche de travaux.

Les travaux de la première tranche sont actuellement en cours.

La commission d'appel d'offres a désigné pour la réalisation du lot 26 Peinture Miroiterie, le groupement des entreprises TEFFRI, CROIN, MODERN' PEINTURE. M. Pierre VANDENDRIESSCHE, Gérant de la Société S.A.R.L. Ateliers TEFFRI PEINT était désigné mandataire commun pour l'exécution pour ce marché de travaux.

Par extrait du 18 juillet 1995, le Tribunal de Commerce a prononcé la cessation d'activité de la société S.A.R.L. Ateliers TEFFRI PEINT.

L'activité et les chantiers de cette entreprise ont été repris conformément au courrier du 29 juin 1995 de TEFFRI PEINT par la société MODERN' PEINTURE.

Le 28 Juillet 1995, la société CROIN nous faisait savoir qu'elle donnait son accord pour que MODERN'PEINTURE soit désignée mandataire commun pour le lot 26 Peinture Miroiterie du Palais des Beaux-Arts.

Nous vous demandons votre accord pour la substitution du mandataire commun du lot 26 et de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/524

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Demande d'autorisation de
lancement d'un appel d'offres
européen pour la restauration
des plans en relief

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/435 du 3 juillet 1995, vous avez accepté la passation d'un avenant à la convention du 2 octobre 1987 relative à la présentation de plans en relief classés Monuments Historiques dans le futur Palais des Beaux-Arts rénové. Cet avenant prévoit notamment le nettoyage des 16 plans-reliefs par procédé laser.

Considérant le coût de réalisation de l'opération en question, et à la demande de nos services juridiques et de l'Inspection générale des services, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le lancement d'un appel d'offres européen.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N95/525

OBJETPhénomène Rhapsodie
Attribution d'une subvention
d'aide au projet

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association lilloise Phénomène Rhapsodie sise 206 rue Solférino a présenté du 10 au 24 Mai 1995, dans différents lieux de la Ville, son 1er Festival International de la Marionnette intitulé TRINGLE qui a connu un réel succès.

La Mairie de Quartier de Wazemmes, le Théâtre du Prato, les marionnettes du Jardin Vauban, le Biplan se sont associés directement à la création de ce festival dont le budget prévisionnel s'élevait à 309.905 Frs.

Une aide financière de la Ville étant sollicitée, nous vous proposons d'accorder à l'association Phénomène Rhapsodie une subvention de 15.000 Frs. Cette somme pourra être prélevée sur les crédits disponibles au sous-chapitre 945-280 article 657 sous-compte 0843 du BP 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/526

OBJET

Musique Nouvelle en Liberté
Partenariat 1995
Répartition

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée le 10 avril 1995, le Conseil Municipal avait décidé le versement de 50.000 Frs à Musique Nouvelle en Liberté, somme destinée au fonds de soutien à la création musicale, en coopération avec la Municipalité.

En contrepartie, et conformément au partenariat établi, Musique Nouvelle en Liberté apporte 80.000 Frs :

- 20.000 Frs seront versés directement à l'Orchestre National de Lille ;
- 60.000 Frs seront versés à la Ville de Lille. Cette participation financière est tout particulièrement destinée à aider la mise en place de 3 concerts dans le cadre de l'opération "Musique à Comtesse" :
 - le concert du Quatuor Debussy donné le 26 Mars 1995
 - le concert avec l'ensemble Continuum prévu le 24 septembre 1995
 - le concert de l'ensemble Musicatreize le 13 décembre prochain.

Nous vous demandons de bien vouloir prévoir :

- . l'encaissement de la subvention attendue de 60.000 Frs
- . l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur la ligne budgétaire "Musique à Comtesse" sous chapitre 945.280 article 662.9 sous-compte 07258.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/527

OBJET**Opération « Un été au ciné »**
Convention Ville de LILLE/Association
ECRAN

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la mise en oeuvre de l'opération nationale du C.N.C. « Un été au Ciné », l'Association ECRAN a été désignée comme Association-relais par la D.R.A.C.

Une convention liant ECRAN - Ensemble des Cinémas de Recherche Associés du Nord - et la Ville de LILLE, a été élaborée, fixant les conditions d'intervention de chacun des partenaires dans l'opération en question.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995
N° 95/528

OBJET

Conservatoire National de Région
Travaux de clos et couvert -
Lot n°2 : Charpente bois - Lot n°3 : Couverture
Avenants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°92/230 du 11 mai 1992, vous avez décidé l'admission en recette du montant de l'indemnité versée à la Ville au titre du sinistre survenu le 7 mai 1991 au Conservatoire National de Région.

Un projet de reconstruction et de réaménagement de la partie ancienne, estimé à 14.000.000 F. H.T. vous a été présenté.

Dans l'attente du plan de financement et de l'accord définitif des partenaires financiers pour le lancement de ces travaux, le Conseil Municipal a décidé par délibération n°93/114, de lancer, par voie d'appel d'offres, la réalisation de travaux de clos et couvert de la partie sinistrée afin d'en assurer la mise hors d'eau et la suppression de la location de l'étaie en place.

Les travaux sont actuellement en cours. Lors de la démolition de la partie haute du mur de l'auditorium, les parties de la charpente du couloir périphérique, encadrées dans la maçonnerie ont été dégagées.

Il est apparu alors que le bois était attaqué soit par des vrillettes, soit par la mэрule nécessitant la démolition des parties atteintes et leur restauration, la modification du chéneau. Le développement et l'extension de ces manifestations cachées ont été favorisés par le délai important entre l'incendie et la réalisation des travaux.

Afin de réaliser ces travaux, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation des avenants aux lots suivants :

Lot n°2 : Charpente - EURL WESTRELIN

<u>Montant initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>
(T.V.A. 18,60 %)	(T.V.A. 20,60 %)	
428.153,59 F. T.T.C.	20.327,13 F. T.T.C.	448.480,72 F. T.T.C.

Lot n°3 : Couverture

290.690,97 F. T.T.C.	8.500,00 F. T.T.C.	299.190,97 F. T.T.C.
----------------------	--------------------	----------------------

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/530

OBJET

**Animateurs de l'Environnement
en site urbain
Création du poste de pilote
de l'opération
Demande de subvention**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En décembre 1994, la Ville de Lille, en relation avec le Plan Lillois d'Insertion par l'Economique, lance un vaste dispositif de création d'emplois de service en faveur de l'amélioration de la qualité de la vie.

Soucieuse de l'enjeu que représente la réussite de l'insertion des publics en difficulté dans un parcours professionnel valorisant et forte de la compétence spécifique du milieu associatif dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement, la Ville décide la création de postes d'"animateurs de l'environnement en site urbain".

Ainsi, seize jeunes sont embauchés le premier avril 1995 en Contrat Emploi Solidarité, et affectés aux cinq centres sociaux, maisons de quartiers désireuses de les accueillir.

Aujourd'hui, au-delà de la formation assurée par le C.E.M.E.A. et en complément de l'encadrement effectué par les structures d'accueil, la création d'un poste de "pilote de l'opération" apparaît nécessaire.

Cette personne constituera le référent pédagogique de l'équipe d'animateurs en matière d'environnement. Il accompagnera et guidera les stagiaires dans leurs expériences et aura pour objectif de maintenir le "cap environnemental" impulsé à cette action.

La Ville souhaite confier la gestion de ce poste à la Maison de la Nature et de l'Environnement qui assure déjà, depuis de nombreuses années, la coordination des activités d'animation pour les C.L.S.H. avec les différents équipements municipaux spécialisés.

Le financement du poste de pilote, sollicité en totalité auprès du Conseil Régional, s'inscrit dans l'opération globale des emplois de service réalisée par la Ville.

Le plan de financement, établi sur douze mois, est le suivant :

ADOPTÉE à l'unanimité

.../...

CHARGES		PRODUITS	
Coût de poste	472 377	C.E.S.	129 784
Formation	160 400	C.F.C.	2 091
Animateurs (10 postes)	632 777	C.O.	123 000
		Formation des animateurs	30 200
Coût de poste	200 000	VILLE de LILLE	285 078
Gestion et déplacements	25 000		
Matériel pédagogique	80 000	C.E.S.	209 122
Pilote de l'opération	305 000	C.E.C.	8 377
		Formation des animateurs	130 200
		D.D.T.E.	347 699
		Conseil Régional	305 000
TOTAL	937 777	TOTAL	937 777

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

- à solliciter, auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, une subvention d'un montant de 305.000 F., pour la création du poste de pilote de l'opération :
- à organiser la mise en place du dispositif, avec la Maison de la Nature et de l'Environnement.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/531

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursDiverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

A.G.I.S.M.L.	Phase qualificative Tournoi O.M.S. Août 1995	40.000 F
Omni Sport Fivois Section Football	Contrat objectif	40.000 F
Omni Sport Fivois Section Lutte	Subvention de fonctionnement complémentaire	3.190 F
A.S.P.T.T. Section Athlétisme	11ème challenge de lancer Octobre 1995	15.000 F
A.S.P.T.T. Section Athlétisme	Marathon de Lille Septembre 1995	30.000 F
A.S.P.T.T. Section Boules	Fédéral 3° et 4° division en quadrettes le 25 Juin 1995	2.000 F
Compagnie d'Arc Jeanne Maillothe	Concours fédéral de tir à l'arc le 21 Mai 1995	2.000 F
Lille Twirling Centre	Finale de Championnat Interligues	2.000 F
Tennis Club Lillois	Open de Lille	40.000 F
Lille Université Club Général	Marathon de Lille Septembre 1995	30.000 F
Lille Université Club Section Natation Synchronisée	Subvention exceptionnelle	10.000 F
Lille Université Club Section Water-polo	Participation à la phase finale des Championnats de France	10.000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N°95/532

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

OBJETSalle de sports des MargueritoisGros Travaux de MaintenanceProcédure d'appel d'offres

En sa séance du 7 mars 1994, le Conseil Municipal a délibéré et voté la réalisation de gros travaux de maintenance dans la salle de sports des Margueritois, implantée dans le quartier de Lille - Sud.

Cette salle de sports, construite en 1976, présente en effet aujourd'hui un état de dégradation tel qu'il nécessite d'importants travaux de rénovation et de modernisation.

Il était prévu de débiter les travaux d'aménagement intérieur dès la construction du logement de gardien terminée.

C'est aujourd'hui chose faite et les travaux peuvent commencer.

Une aide financière du département avait été sollicitée à hauteur de 50 % du coût total des travaux dans la mesure où la salle de sports est utilisée dans la journée par le Collège Verlaine essentiellement.

Le département a répondu par la négative à notre demande de subvention, la Ville supportera donc seule le coût des travaux prévus.

- Réfection de la toiture et des bardages	900 000 F H.T.
- Réfection de l'installation de chauffage	100 000 F H.T.
- Rénovation et extension des vestiaires existants	500 000 F H.T.
- Réfection du sol sportif et renforcement de l'éclairage	300 000 F H.T.
- Création d'un local à matériel	200 000 F H.T.
TOTAL	2 000 000 F H.T.
	2 372 000 F T.T.C.

Il convient aujourd'hui de lancer un appel d'offres ouvert concernant la réalisation desdits travaux.

Aussi, nous vous demandons :

- d'adopter le présent dossier ainsi que le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CTP) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/533

OBJETPersonnel de la Ville de Lille
Emplois de service - Projet d'étude**Rapport de Monsieur le Maire,**
Mesdames, Messieurs

Par la délibération n°95-10 du 20 février dernier, vous avez permis l'adoption du projet de création d'emplois de service.

Parmi les nouveaux postes proposés par la Ville de Lille, figure celui d'agent de la qualité de l'environnement scolaire dans les collèges.

En effet, la ville, interpellée par différents Directeurs d'Établissements scolaires, a mené une réflexion en lien avec tous les acteurs intéressés par les problèmes de la violence scolaire à l'interne et à l'externe des établissements.

Cette réflexion débouche à l'heure actuelle sur la nécessité d'embaucher des agents de la qualité, médiateurs entre les élèves, le corps enseignant et les partenaires extérieurs.

Cependant, la réponse à cette demande complexe et globale nécessite la mise en place d'une recherche-action de type stratégique.

C'est pourquoi nous proposons de confier au laboratoire de recherche <<TRIGONE>> (situé à l'Université des Sciences et Techniques de Lille Flandres Artois à Villeneuve d'Ascq) la réalisation d'un audit destiné à répondre dans un premier temps, aux points suivants:

-un accompagnement immédiat des chercheurs à la définition des profils de postes jusqu'au recrutement des agents de la qualité.

-la construction d'un dispositif d'accompagnement des actions effectuées par les nouveaux agents de la qualité, et une analyse permanente de ces actions.

Les conclusions de cette étude permettront de définir les conditions de mise en place du projet d'agent de qualité de l'environnement scolaire dans les collèges.

Elles devraient, en outre, servir à l'appui des demandes d'aides financières auprès des différentes instances territoriales et d'Etat.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser cette dépense.

La dépense estimée à 76 500F sera imputée au chapitre 955 article 662 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/ 535

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Concours "Découvrez Lille"

Participation de la Ville

Dans le cadre d'un concours "Découvrez Lille" organisé par la Ville de Lille, qui s'est déroulé de octobre 94 à juin 95, des allers-retours en TGV ainsi que des entrées à Eurodisney seront attribués aux lauréats.

A cet effet, il conviendrait de prévoir une participation financière de 10 allers-retours en TGV pour un montant de 1800 Frs, de 11 entrées à Eurodisney pour un montant de 2145 Frs ainsi que des frais annexes.

La somme correspondante pourrait être prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 940.230 de la section de fonctionnement du budget primitif 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/536

OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Palais Rameau
Travaux de Réhabilitation
et de mise en conformité
Appel d'offre ouvert

Le Palais Rameau, Palais de verre situé dans le quartier Vauban, a été édifié par la Ville de Lille en 1875. Legs de Charles Rameau, cet équipement méritera une restauration complète dans les années à venir.

Par une mise en valeur, ce bâtiment, véritable reflet de l'histoire Lilloise, pourrait devenir un lieu polyvalent, un lieu de vie et d'animation pour notre Métropole.

Dès à présent, s'imposent en urgence la réfection complète de son chauffage et l'amélioration de ses installations sanitaires, pour permettre la poursuite des manifestations lilloises dans des conditions de confort et de sécurité normales.

Ces premiers travaux pourraient être réalisés début 1996.

Le dossier technique a été établi en vue d'attribuer les travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 296 - 298 à 300 du code des marchés publics.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'organisation d'un appel d'offres et d'adopter le dossier présenté et, notamment le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ainsi que le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/537

OBJET

Salle des Fêtes de Fives
Travaux de Réhabilitation
et de mise en conformité
Appel d'offre ouvert

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Située dans le quartier de Fives, rue de Lannoy, cette salle de Fêtes, érigée en 1926, ne répond plus actuellement à l'attente du quartier. Celui-ci souhaite en faire à nouveau un lieu d'animation et de culture tout en lui gardant son caractère polyvalent.

Sa réhabilitation complète est envisagée. Elle correspond à une dépense estimée à 3 000 000 millions de francs. Ce projet a été retenu dans le cadre du contrat ville au titre du quartier de Fives et bénéficie d'une aide de l'Etat de 1 264 755 F.

Une première tranche de travaux est prévue en début d'année 1996.

Le dossier technique a été établi en vue d'attribuer les travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 296 - 298 à 300 du code des marchés publics.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'organisation d'un appel d'offres et d'adopter le dossier présenté et, notamment le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ainsi que le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 1995

N° 95/538

OBJET

Propriétés Communales
Travaux d'entretien à effectuer
de 1994 à 1996
Lot n° 35
Peinture et Vitrerie
Substitution d'Entreprise

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/480 du 11 octobre 1993, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offres, en vue de l'exécution des travaux d'entretien à effectuer dans les Bâtiments Communaux de 1994 à 1996.

Dans sa séance du 24 novembre 1993, la Commission d'appel d'offres a désigné la Société TEFFRI PEINT pour le lot n° 35 : Peinture et Vitrerie.

Cette Société a été mise en liquidation judiciaire et l'établissement principal a été racheté par la Société TEFFRI PEINT et Cie constituée le 1er mars 1995.

Cette dernière souhaite bénéficier à son profit du transfert du Marché dont Teffri Peint était titulaire.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

